PIÉMONT CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le GUIDE des FAMILLES du Piémont Cévenol

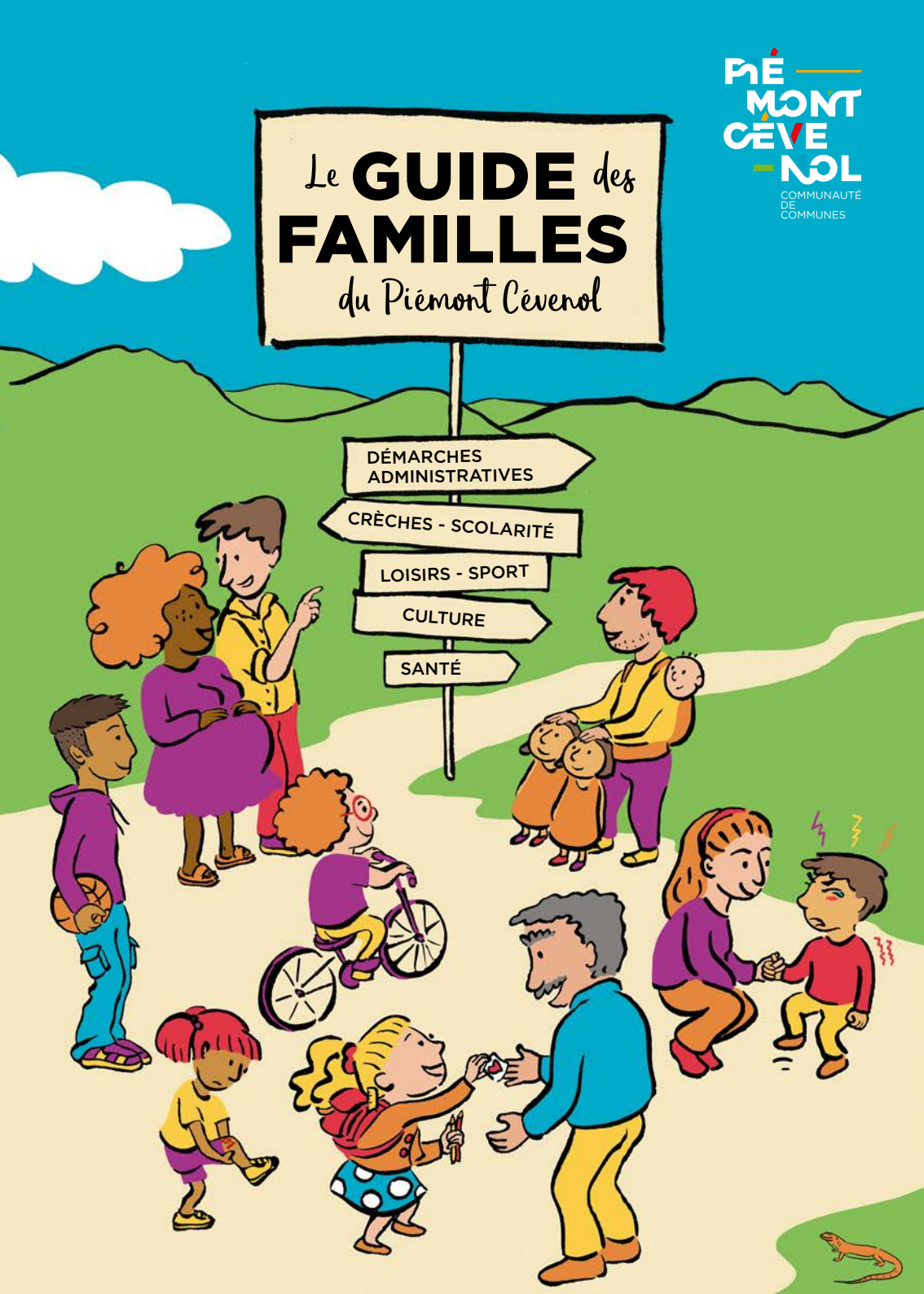

sommaire

page 3
ÉDITO

pages 4 à 8
JE VAIS ÊTRE PARENT

pages 9 à 17
MON ENFANT DE 0 À 3 ANS

pages 18 à 22
COMMENT AIDER MON ENFANT À BIEN GRANDIR

pages 23 à 27
MON ENFANT DE 3 À 11 ANS

pages 28 à 35
DE 11 À 15 ANS : MON ENFANT AU COLLÈGE

pages 36 à 39
À PARTIR DE 16 ANS

pages 40 à 44
PARTAGER DES MOMENTS EN FAMILLE

pages 45 à 50
LA FAMILLE AU FIL DU TEMPS

pages 51-52
LES ESSENTIELS DU PIÉMONT CÉVENOL / Carte

Bienvenue

La réalisation de ce Guide des familles du Piémont Cévenol, avec le soutien financier de la MSA Languedoc, n'aurait pu voir le jour sans l'implication précieuse et la collaboration active de l'ensemble de nos partenaires institutionnels, associatifs et professionnels.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes celles et ceux qui, par leur expertise, leur engagement et leur connaissance fine du territoire, ont contribué à enrichir ce guide. Leur participation témoigne d'une volonté partagée de rendre plus lisibles les services, les démarches et les ressources disponibles pour accompagner les familles à chaque étape de la vie.

Au cœur de la vie, au plus près de vous.
Un guide pour vous orienter, vous soutenir au fil de la vie et vous faire découvrir toute la richesse de notre territoire du Piémont Cévenol.

Grâce à cette mobilisation collective, nous affirmons notre engagement commun pour une ruralité moderne, solidaire et innovante.

Ensemble, pas à pas, nous construisons un territoire attentif aux besoins de ses habitants, en étant au plus près de vous dans le labyrinthe du quotidien.

À toutes et à tous, merci.

Fabien CRUVEILLER, Président

Philipe CASTANON, Vice-Président délégué au Projet Social de Territoire

À GAGNER : 20 pochettes surprises !!

Le jeu des lézards cachés

> Des surprises à gagner !

Tout au long du Guide des familles, de petits lézards malicieux se sont glissés et cachés dans les pages… Saurez-vous tous les retrouver ?

Ouvrez l'œil ! Ils peuvent être dissimulés dans les illustrations, les marges ou même au cœur des textes.

Le but du jeu : repérer tous les lézards cachés dans le guide.

Une fois que vous pensez les avoir tous trouvés, vous pouvez partager votre score ou vos découvertes avec nous.

> Comment participer ?

1 - Parcourez le guide et notez le nombre total de lézards que vous avez trouvés.

2 - Envoyez votre réponse par mail en indiquant : votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone à : **vie-locale@piemont-cevenol.fr**

Tirage au sort parmi les bonnes réponses **le 1er mars 2026.**

JE VAIS ÊTRE PARENT

mes démarches

POUR MA SANTÉ DE FEMME ENCEINTE

☒ JE PRENDS UN 1ER RENDEZ-VOUS AVEC :

- mon médecin généraliste,
- ou un gynécologue,
- ou une sage-femme.

☒ CE PROFESSIONNEL DÉCLARE MA GROSSESSE

La déclaration est envoyée automatiquement à :
- l'Assurance Maladie (Ameli.fr),
- la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

☒ JE CHOISIS UNE MATERNITÉ POUR ACCOUCHER

☒ JE FAIS LES EXAMENS MÉDICAUX OBLIGATOIRES

J'ai le droit de m'absenter du travail pour ces examens. La personne avec qui je vis (mari, partenaire, conjoint) aussi.

☒ JE ME RENSEIGNE SUR LES AIDES AUPRÈS DE LA CAF OU DE LA MSA

- **Prime à la naissance**

Condition : déclaration de grossesse avant la fin du 3e mois.
Versement : le mois suivant la naissance de l'enfant.

- **Allocation de base (Paje)**

Durée : jusqu'aux 3 ans de l'enfant.
Condition : soumise à un plafond de revenus.

- **Aide à domicile**

Si je suis en situation difficile (santé, isolement, grossesse multiple…). Je fais la demande auprès d'un conseiller de la CAF ou d'un travailleur social MSA (cette formalité ne peut pas être faite en ligne).

- **Aide pour le logement**

Je peux recevoir de l'aide pour payer mon loyer et demander un logement social.

POUR MON EMPLOI

☒ J'INFORME MON EMPLOYEUR

Je déclare ma grossesse à mon employeur, ce n'est pas obligatoire mais si je le fais, j'ai droit à :
- des horaires adaptés,
- des autorisations d'absence.

☒ AUTRES SITUATIONS

- Je cherche un emploi : je signale mon congé maternité à France Travail.
- Je suis professionnelle de santé : je m'informe sur **ameli.fr**
- Je suis chef d'entreprise : je reçois un carnet spécial de l'Assurance Maladie.
- Je suis au RSA (Revenu de Solidarité Active) : je dois déclarer ma grossesse à la CAF ou à la MSA avant la fin du 3e mois.
- Je bénéficie de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) : je contacte la CAF ou la MSA.

☒ JE ME RENSEIGNE SUR LE CONGÉ MATERNITÉ OU PATERNITÉ ET LE CONGÉ PARENTAL

ZOOM SUR LES CONGÉS

Qu'est-ce que le congé maternité ?

C'est un temps de repos qui me permet de m'arrêter de travailler avant et après la naissance de mon bébé.

- **Combien de temps ça dure ?** En général, 16 semaines : 6 semaines avant la naissance et 10 semaines après. Ce temps peut être plus long si j'attends des jumeaux ou plus ou si j'ai déjà plusieurs enfants
- **Est-ce que je suis payée ?** Je reçois des indemnités journalières de l'Assurance Maladie.

Qu'est-ce que le congé paternité ?

C'est un temps de repos pour le second parent (le papa, la deuxième maman ou le deuxième papa). Il peut s'arrêter de travailler pour s'occuper du bébé.

- **Combien de temps ?** En général, 25 jours : 4 jours juste après la naissance (obligatoires) et 21 jours à prendre dans les 6 mois après la naissance. Si j'ai des jumeaux : 32 jours.
- **Comment le demander ?** Je préviens mon employeur au moins 1 mois avant. Je donne une copie de l'acte de naissance ou une attestation de grossesse.
- **Est-ce que je suis payé ?** Je reçois aussi des indemnités de l'Assurance Maladie.

Qu'est-ce le congé parental d'éducation ?

C'est la possibilité de réduire ou d'arrêter son activité pour s'occuper de son enfant.
Il peut être partagé entre les deux parents.
Je m'informe sur **ameli.fr**
J'informe mon employeur 2 mois avant le début du congé parental par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).
La CAF ou la MSA me versera l'Allocation de base de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et selon certains critères, en complément la Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE).

JE PENSE À LA GARDE DE MON ENFANT

☒ JE CHERCHE UN MODE DE GARDE ET JE ME RENSEIGNE

Sur **monenfant.fr**

Sur le territoire du Piémont Cévenol, je peux contacter le RPE (Le Relais Petite Enfance). C'est un service LIBRE et GRATUIT, un lieu d'information sur les modes d'accueil, de rencontres et d'orientation dédié aux parents, aux assistantes maternelles, aux gardes à domicile et aux enfants.

Le Relais Petite Enfance
La FaRAMdole du Piémont
Place du 19 mars 1962 - 30610 Sauve
Tél. 06 70 99 11 36 / 04 66 93 49 09
rpe@piemont-cevenol.fr

Relais petite enfance — Informer Accueillir Accompagner

Je découvre **le RPE en vidéo**

☒ J'INSCRIS MON ENFANT DÈS L'ANNONCE DE MA GROSSESSE

Si je souhaite inscrire mon enfant en crèche, je vais sur le site **piemont-cevenol.fr**

MON CALENDRIER DE SUIVI DE GROSSESSE

Bon à savoir

Je peux choisir **une sage-femme référente** avant la fin du 5e mois de grossesse. Elle suit ma grossesse, me prépare à l'accouchement et m'accompagne après la naissance.

☒ MES RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRES

- **Mon premier rendez-vous de grossesse**

QUAND : avant la fin du 3e mois, puis 1 rendez-vous chaque mois.
AVEC QUI : un médecin ou une sage-femme.
Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie après la déclaration de grossesse.

- **Mon entretien prénatal**

QUAND : à partir du 4e mois.
AVEC QUI : une sage-femme, un médecin ou la PMI.
Je peux poser mes questions, parler de mes besoins et de mes difficultés.
Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

- **Mon rendez-vous avec l'anesthésiste**

QUAND : au 8e mois.
AVEC QUI : un anesthésiste.
Il vérifie ma santé avant l'accouchement.
Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

MES RENDEZ-VOUS EN PLUS (FACULTATIFS)

☒ MON BILAN PRÉNATAL

QUAND : avant le 6e mois.
AVEC QUI : une sage-femme.
On parle de mon alimentation, du tabac, des vaccins…
Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie à partir du 6e mois (70 % avant).

☒ MES 3 ÉCHOGRAPHIES

Si les échographies ne sont pas légalement obligatoires, elles font partie des examens médicaux fortement conseillés pour ma santé et celle de mon enfant.
QUAND : 1 par trimestre (3e, 5e et 8e mois).
AVEC QUI : une sage-femme ou un gynécologue.
Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie à partir du 6e mois (70 % avant).

☒ MON RENDEZ-VOUS CHEZ LE DENTISTE

QUAND : à partir du 4e mois.
Le dentiste vérifie mes dents et mes gencives.
Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie
Formulaire à télécharger sur **ameli.fr**

☒ MES 7 SÉANCES DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE

QUAND : entre le 7e et le 9e mois.
AVEC QUI : une sage-femme ou un médecin.
Je me prépare pour l'accouchement et l'arrivée de mon bébé.
Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

AUTRES SITUATIONS

L'ADOPTION

JE FAIS UNE DEMANDE D'AGRÉMENT

J'écris une lettre au Conseil départemental pour expliquer que je souhaite adopter un enfant.
Je participe à une réunion d'information.
Je constitue un dossier avec des papiers importants (actes de naissance, certificat médical, casier judiciaire, etc.).

LES ÉVALUATIONS SOCIALES ET PSYCHOLOGIQUES

Des professionnels viennent me rencontrer. Ils vérifient si je peux accueillir un enfant dans de bonnes conditions.

LA DÉCISION D'AGRÉMENT

Une commission donne son avis.
La décision finale d'agrément est prise par le/la Président(e) du Conseil départemental. Celui-ci est valable 5 ans.

LA RECHERCHE D'UN ENFANT

Je m'adresse à :
- l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Conseil départemental,
- un Organisme Autorisé pour l'Adoption (OAA),
- ou l'Agence Française de l'Adoption (AFA).

LA PROPOSITION D'UN ENFANT

Si un enfant correspond à mon profil, on me propose de l'adopter. Je peux accepter ou refuser.

LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

Un juge valide l'adoption. L'enfant devient légalement mon enfant (adoption plénière ou simple).

LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE (PMA)

La PMA aide les personnes à avoir un bébé quand ce n'est pas possible naturellement.

QUI PEUT FAIRE UNE PMA ?

Depuis 2021, en France, les femmes seules peuvent faire une PMA, les couples de femmes aussi. Avant, c'était seulement pour les couples homme-femme.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Il existe plusieurs méthodes :
- **Insémination artificielle :** le médecin recueille du sperme avant de l'injecter dans l'utérus de la femme.
- **Fécondation In Vitro (FIV) :** le médecin fait rencontrer un ovule et un spermatozoïde en laboratoire puis il introduit l'embryon dans l'utérus.
- **Don de gamètes :** si la personne n'a pas d'ovules ou de spermatozoïdes, elle peut recevoir un don.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La PMA est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie en France. Je dois faire des examens médicaux.

ET APRÈS ?

Si la PMA fonctionne, je suis enceinte, sinon, je peux recommencer plusieurs fois.

LA FAMILLE MONOPARENTALE

Une famille monoparentale, c'est une famille avec un seul parent.

LES AIDES POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

- **L'ASF : Allocation de Soutien Familial**
J'élève mon enfant seul(e) et je ne reçois pas de pension alimentaire.
- **Le RSA Parent Isolé**
Je suis seul(e) avec mon ou mes enfants et je ne travaille pas ou je gagne peu d'argent.

Pour aller plus loin

LE CMS (CENTRE MÉDICO SOCIAL)

Les Centres médico-sociaux (CMS) sont animés par le Conseil départemental du Gard, premier acteur de l'action sociale sur notre territoire.

Face aux évènements de votre vie (naissance, changements familiaux…), à vos préoccupations (couple, éducation de l'enfant, logement, emploi...), aux difficultés que vous pouvez rencontrer (âge, handicap, situation financière…), vous avez besoin d'écoute, d'informations et de conseils.

Dans un centre médico-social (CMS), vous trouverez des réponses et un accompagnement gratuit sur des sujets très variés : grossesse, naissance, enfance, famille, santé, sexualité, droits, logement, etc.

Les centres médico-sociaux sont des lieux d'accueil du public où est accessible le service de protection maternelle et infantile (PMI).

SITES UTILES

mesdroitssociaux.gouv.fr
Mes droits et démarches

1000-premiers-jours.fr
Infos de la grossesse à 2 ans

caf.fr
Aides pour les futurs et jeunes parents
Tél. 3230 (appel gratuit)

monenfant.fr
Crèches, assistantes maternelles, soutien parental

msa.fr
Droits pour les parents (congés, aides, etc.)

MSA Languedoc : 04 99 58 30 00

LA PMI (PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE)

Des professionnels vous assurent un accueil de qualité, une écoute et un accompagnement adapté : médecin, infirmière, sage-femme, puéricultrice, conseiller conjugal, psychologue, accompagnatrice à domicile.

• **Vous attendez un bébé ?** Vous souhaitez bien vivre votre grossesse et l'arrivée de Bébé, vous sentir entourés et rassurés. Les services de la PMI sont là pour vous accompagner : je peux voir une sage-femme dès le 1er mois pour l'entretien prénatal précoce, la préparation à la naissance et à la parentalité, un suivi médical, social et psychologique, une aide à domicile.

• **Parents d'enfants de moins de 6 ans, vous avez une question, vous souhaitez un conseil ?** La PMI vous renseigne, vous accompagne et vous soutient dans votre parentalité. Je peux consulter pour le suivi santé et la vaccination de mon bébé.

La PMI réalise aussi les bilans de santé des 3-4 ans en école maternelle.

Les rendez-vous se font au CMS (Centre Médico-Social) ou à mon domicile. Selon mon lieu de résidence, je suis orientée vers le CMS de :

> **Quissac** - Tél. 04 66 76 52 70
cms.quissac@gard.fr

> **St-Christol-lès-Alès** - Tél. 04 66 56 49 50
secretariatcmsstchristol@gard.fr

> **St-Hippolyte-du-Fort** - Tél. 04 66 77 20 15
secretariatcmssthippolyte@gard.fr

gard.fr/mes-demarches/pour-la-famille-les-enfants

Mon enfant DE 0 À 3 ANS

APRÈS LA NAISSANCE DE MON BÉBÉ

☒ APRÈS L'ACCOUCHEMENT

Une consultation médicale est obligatoire dans les 8 semaines après l'accouchement.
Je peux avoir de l'aide pour :
- allaiter,
- ma santé mentale,
- reprendre une vie normale.

Plus d'infos sur **ameli.fr**

☒ L'ÉTAT CIVIL

Je déclare la naissance de mon enfant, son nom de famille peut être le mien, celui de son père ou les deux.
Quand : dans les 5 jours après la naissance.
Où : à la mairie ou au bureau d'état civil de l'hôpital.
Qui : le père ou une personne qui a vu l'accouchement.
Documents à donner : attestation du médecin ou de la sage-femme, cartes d'identité des parents.
Pour plus d'infos :
caf.fr
msa.fr

☒ L'ASSURANCE MALADIE OU LA MSA

J'informe l'Assurance Maladie de la naissance de mon enfant.
Je mets à jour ma Carte Vitale. Je peux ajouter l'enfant sur la Carte Vitale des deux parents.
Quand : dans les 5 à 8 jours après la déclaration de naissance.
Où : sur **ameli.fr**
ou par téléphone au 3646.
Qui : les deux parents.
Documents à donner : aucun.

Si je suis au régime agricole, je fais la démarche auprès de la MSA.
msa.fr
MSA Languedoc : 04 99 58 30 00

☒ LA CAF / LA MSA

Je préviens la CAF ou la MSA que mon enfant est né.
Quand : dès la naissance.
Où : sur **caf.fr**
sur **msa.fr**
Qui : un des deux parents.

☒ MA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Je communique à ma mutuelle que mon enfant est né.
Quand : dès la naissance.
Où : auprès de ma mutuelle.

☒ LES IMPÔTS

Je signale mon changement de situation pour que mes impôts soient adaptés.
Quand : dans les 60 jours après la naissance.
Où : sur **impots.gouv.fr**
Qui : un parent ou les deux.

☒ JE M'ORGANISE AVEC MON TRAVAIL

Je peux prendre un congé parental pour m'occuper de mon bébé.
J'informe mon employeur. Je demande une aide de la CAF ou de la MSA pendant ce congé.
Mon ou ma partenaire peut aussi prendre un congé paternité dans les 6 mois après la naissance.
Il faut prévenir l'employeur au moins 1 mois avant.

☒ JE PRENDS SOIN DE MOI

Après l'accouchement, une visite post-natale est obligatoire. J'ai droit à des séances de rééducation du périnée prises en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.
Si je me sens fatiguée, triste ou dépassée, je fais peut-être une dépression post-partum, je ne reste pas seule et je sollicite un médecin, une sage-femme, la PMI ou un travailleur social.

☒ J'AI DES RESPONSABILITÉS

Je suis responsable de mon enfant.
En tant que parent, j'ai l'autorité parentale.
Cela veut dire que je dois protéger, éduquer et soigner mon enfant. Je prends des décisions pour lui, jusqu'à ce qu'il soit majeur (18 ans).
L'autorité parentale peut être exercée par les deux parents, ou par un seul selon la situation.

Mon enfant a des droits

- Avoir un nom, une nationalité, une identité.
- Être soigné, protégé des maladies, avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
- Aller à l'école.
- Être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation.
- Être protégé contre toutes les formes de discrimination.
- Ne pas faire la guerre ni la subir.
- Avoir un refuge, être secouru et avoir des conditions de vie décentes.
- Jouer et avoir des loisirs.
- Droit à la liberté d'information, d'expression et de participation.
- Avoir une famille, être entouré et aimé.

Ces droits sont écrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant.
defenseurdesdroits.fr

LE SUIVI DE MON ENFANT

Le suivi de santé, c'est l'ensemble des visites médicales et examens que mon enfant doit faire pour vérifier qu'il grandit bien et qu'il est en bonne santé.

☒ À LA NAISSANCE

Examens à la maternité : dans les 2 heures après la naissance, puis avant de sortir de l'hôpital.
Qui : une sage-femme ou un pédiatre.
Pourquoi : pour vérifier que tout va bien dès la naissance.

☒ LE DÉPISTAGE NÉONATAL

Quand : dans les 3 premiers jours.
Pourquoi : pour détecter des maladies rares, avant qu'elles ne posent un problème.
Comment : une petite prise de sang au talon.
Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

☒ LES VISITES MÉDICALES OBLIGATOIRES

Quand : avant 8 jours, puis à 2 semaines, 1 mois, 2 mois, etc.
Toutes les dates sont notées dans le carnet de santé de mon enfant.
Qui : un médecin ou un pédiatre.
Où : cabinet médical, centre de santé ou Centre médico-social (PMI).
Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

☒ LES VACCINS

Certains vaccins sont obligatoires, d'autres sont recommandés. Le médecin m'explique lesquels faire et à quel moment.

☒ LES DENTS : PROGRAMME M'T DENTS

À partir de 3 ans, j'emmène mon enfant gratuitement chez le dentiste une fois par an. C'est un rendez-vous de prévention.

☒ LA VUE : LE DÉPISTAGE ORTHOPTISTE

Il est conseillé de vérifier la vue de mon enfant, entre 9 et 15 mois, puis entre 2 ans et demi et 5 ans.

JE VEUX FAIRE GARDER MON ENFANT

☒ JE M'INFORME

Pour savoir comment faire garder mon enfant, je contacte :

- **Le Relais Petite Enfance**
La FaRAMdole du Piémont
Place du 19 mars 1962 - 30610 Sauve
Tél. 06 70 99 11 36 - 04 66 93 49 09
rpe@piemont-cevenol.fr
- **La CAF**
monenfant.fr
- **La MSA**
msa.fr

Bon à savoir
Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** si je fais garder mon enfant de moins de 6 ans.
Je me renseigne sur **impots.gouv.fr**

☒ LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE

LES CRÈCHES

Il y a 6 crèches sur le territoire Piémont Cévenol.
Des professionnels s'occupent des enfants.
La CAF aide au financement de ces structures.

Pour inscrire mon enfant, je contacte :

- **Le Pôle de Vie Locale**
Place du 19 mars 1962 - 30610 Sauve
vie-locale@piemont-cevenol.fr
- **Site de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol :**
piemont-cevenol.fr

Documents utiles à télécharger sur le site de la Communauté de communes **piemont-cevenol.fr**
Rubrique "Mes démarches" / "J'inscris mon enfant en crèche"
- Informations modes d'accueil
- Fiche de préinscription Petite enfance

• **Service Petite Enfance**
petiteenfance@piemont-cevenol.fr

> Durfort : “La Mistounaille”
04 66 77 58 34
creche-durfort@piemont-cevenol.fr

> Lédignan : “Lous Pequelets”
04 66 83 45 25
creche-ledignan@piemont-cevenol.fr

> Quissac : “La Foire aux Mômes”
09 61 26 27 60
creche-quissac@piemont-cevenol.fr

> Saint-Hippolyte-du-Fort : “Lou Soureillou”
04 66 53 81 24
creche-sthippo@piement-cevenol.fr

> Sauve : “Les Petits Dragons”
04 66 80 25 89
microcreche-sauve@piemont-cevenol.fr

> Vic-le-Fesq : “Les Petits Vic’Kings”
04 66 88 46 85
microcreche-vic@piemont-cevenol.fr

L’ASSISTANT MATERNEL

Un assistant maternel garde jusqu’à 4 enfants chez lui ou dans une MAM (Maison d’Assistants Maternels). Il a un agrément donné par la Présidente du Conseil départemental.
Je suis l’employeur.
Pour en savoir plus, je contacte :

Le Relais Petite Enfance
La FaRAMdole du Piémont
Je retrouve les coordonnées page11

UNE PERSONNE GARDE MON ENFANT À MON DOMICILE

Je choisis d’employer une personne pour garder mon enfant chez moi, cette garde peut être partagée avec une autre famille. Je m’informe :
> Le service Pajemploi : urssaf.fr
> franceemploidomicile.fr
Je peux aussi m'adresser à un organisme de services à la personne.

☒ J’AI BESOIN D’AIDE POUR ÊTRE PARENT

Être parent c’est s’occuper de son enfant tous les jours. L’aimer, le protéger, l’éduquer, peu importe si on est parent solo ou en couple. Le soutien à la parentalité, c’est aider les parents à bien s’occuper de leurs enfants. Être là quand les parents ont des questions ou des difficultés.

LIEU ACCUEIL ENFANT PARENT (LAEP) “LA PETITE ENVOLÉE”

C’est un lieu pour les parents et les enfants de 0 à 6 ans. On peut y jouer, parler, rencontrer d’autres familles.
C’est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.
Il y en a à Lédignan, Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort et Sauve.
Je peux avoir des renseignements sur
piemont-cevenol.fr
rubrique mon quotidien/la famille/LAEP
Tél. 07 88 37 06 15
petiteenfance@piemont-cevenol.fr

Je découvre
le RPE en vidéo

LA MÉDIATION FAMILIALE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un moment pour parler en famille dans un lieu calme et neutre, quand il y a des problèmes. Un professionnel, appelé médiateur, est là pour aider à mieux se comprendre. Il écoute les parents, les enfants…, il ne choisit pas un camp, il aide à trouver des solutions pour que tout le monde se sente mieux.

POURQUOI FAIRE UNE MÉDIATION ?

S'il y a des conflits dans la famille.
Si je me sépare ou divorce.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Je prends un rendez-vous avec l'ADPMF (Association Départementale Professionnelle de Médiation Familiale).
J'ai des rencontres pour parler. Tout ce qu'on dit reste confidentiel (secret).

- **ADPMF30**

4, route d'Alès - 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Tél. 04 66 27 26 55
adpmf30@orange.fr
adpmf30.fr

- **Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)**

C'est un réseau pour aider les parents à parler entre eux. Il propose des activités et des conseils pour bien éduquer ses enfants.

REAAP 30
27, rue de Saint-Gilles - 30000 Nîmes
Tél. 06 79 59 91 14
reaap30@samuelvincent.fr
reaap30.fr

- **Le Point Écoute Parent-Enfant**

Pour parler avec un professionnel si j'ai besoin d'aide.
Tél. 07 49 24 32 20
epe30ecoute@gmail.com
epe30.fr

- **Le Centre Médico-Social (CMS)**

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) me reçoit dans les CMS. Pour être soutenu(e) dans mon rôle de parent, je prends rendez-vous en appelant un Centre Médico-Social :

> Quissac
> Saint Christol-lès-Alès
> Saint-Hippolyte-du-Fort

Je retrouve les coordonnées page 8

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) me reçoit dans les CMS.

Pour être soutenu(e) dans mon rôle de parent, je prends rendez-vous en appelant un Centre Médico-Social :

> Quissac
31, route de Sauve
04 66 76 52 70
cms.quissac@gard.fr

> Saint-Christol-lès-Alès
111, av. Jean Moulin
04 66 56 49 68 / 04 66 56 49 50
secretariatcmsstchristol@gard.fr

> Saint-Hippolyte-du-Fort
3, rue Pasteur
04 66 56 49 68 / 04 66 77 20 15
secretariatcmssthippolyte@gard.fr

- **Le Centre Périnatal de Proximité de Ganges (34)**

Situé au sein de la Clinique Saint-Louis, c'est une structure de santé qui n'assure pas les accouchements, mais propose un accompagnement complet autour de la grossesse et de la parentalité.

Clinique Saint-Louis
2, place Joseph Boudouresques
34190 Ganges
Tél. 04 67 81 68 00

MA SITUATION CHANGE, QUE FAIRE ?

☒ JE CHANGE DE SITUATION FAMILIALE

Je me marie, je me pacse ou je vis une nouvelle union : je mets à jour ma situation sur mon compte CAF ou MSA pour calculer le montant de mes aides.
Si je me sépare du ou de la partenaire : j'organise la garde de mon enfant, un accord à l'amiable est possible. Sinon, c'est le juge aux affaires familiales qui décide la garde de mon enfant.

L'enfant vit chez un seul parent ou en garde alternée.
Il peut y avoir une pension alimentaire à verser pour aider à élever mon enfant.

☒ JE DÉMÉNAGE

Si je change d'adresse : je préviens rapidement la CAF, la MSA, l'Assurance Maladie et la crèche. Je peux réaliser ce changement d'adresse en ligne sur : **servicepublic.fr**
Si j'ai au moins 3 enfants (nés ou à naître) une aide au déménagement est possible. Elle est versée par la CAF ou la MSA.

☒ JE PERDS MON EMPLOI OU JE CHANGE DE TRAVAIL

Si je perds mon travail ou si mes revenus baissent : je mets à jour ma situation sur mon compte CAF ou MSA pour calculer mes aides.
Je peux aussi contacter France Travail pour :
- m'inscrire comme demandeur d'emploi,
- recevoir des allocations chômage,
- avoir un accompagnement dans ma recherche d'emploi.

francetravail.fr

☒ JE VIS UNE SITUATION DIFFICILE

Si je vis une situation grave ou urgente (violences, deuil, maladie, isolement...), je suis soutenue par :
- le Centre Médico-Social (CMS),
- la CAF,
- la PMI,
- des associations locales
- la MSA.

Contacts utiles ressources

LES SERVICES PUBLICS

☒ PIÉMONT SERVICES

C'est un lieu ouvert à tous les habitants pour :
- Être aidé dans ses démarches administratives.
- Chercher un emploi.
- Utiliser un ordinateur, imprimer ou scanner.
- Être accompagné par un conseiller numérique.

> Quissac
19, avenue du 11 Novembre
> Sauve
1, place Sivel
> Saint-Hippolyte-du-Fort
1, rue Basse
> Lédignan
Rue de la Mairie

Un numéro unique : 04 66 77 65 57
piemont-services@piemont-cevenol.fr

Sur place, je trouve aussi :
- **La Mission Locale et d'Insertion** Garrigue et Cévennes
- **France Travail** (ancien Pôle emploi)
- **CAP Emploi** (pour les personnes en situation de handicap)
- **Un conseiller en énergie** (pour votre logement)
- **Un Point-Justice**

Pour toutes les démarches administratives
service-public.fr

☒ LA CAF
Caisse d'Allocations Familiales

La MSA
Mutualité Sociale Agricole

caf.fr
Tél. 3230 (appel gratuit) - De 9h à 16h30

msa.fr
MSA Languedoc : 04 99 58 30 00

Principaux services et aides

- **Aides pour la famille et les enfants**
  - Prime à la naissance ou à l'adoption
  - Allocation de base (Paje)
  - Allocations familiales (à partir de 2 enfants)
  - Complément de libre choix du mode de garde
  - Allocation de rentrée scolaire
  - Allocation journalière de présence parentale (AJPP)
- **Aides au logement**
  - APL (Aide Personnalisée au Logement)
  - ALF (Allocation de Logement Familial)
  - ALS (Allocation de Logement Social)
- **Aides à l'insertion professionnelle**
  - Prime d'activité (pour les travailleurs à revenus modestes)
  - RSA (Revenu de Solidarité Active)
- **Aides en cas de handicap**
  - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
  - Compléments selon les besoins spécifiques
- **Aides sociales et soutien**
  - Aide au déménagement (à partir de 3 enfants)
  - Aide à domicile (en cas de grossesse difficile, maladie, etc.)
- **Soutien en cas de séparation ou de décès**

☒ ASSURANCE MALADIE

Pour mes remboursements de soins et ma déclaration de grossesse.
ameli.fr / Appel gratuit : 3646

☒ FRANCE TRAVAIL

Pour mes droits au chômage et ma recherche d'emploi.
francetravail.fr

LES SERVICES DE SANTÉ

☒ LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX : LA PMI
Protection Maternelle et Infantile

- **Suivi médical de la grossesse :** consultations prénatales, conseils, examens médicaux.
- **Suivi de santé des enfants de 0 à 6 ans :** pesée, mesure, dépistage, vaccinations, développement.
- **Soutien à la parentalité** conseils aux parents, ateliers, écoute et accompagnement.
- **Planification familiale et éducation à la sexualité :** informations sur la contraception, la grossesse, la vie affective.
- **Contrôle et agrément des assistantes maternelles :** la PMI délivre les agréments, contrôle les conditions d'accueil et propose des formations.
- **Protection de l'enfance :** la PMI peut intervenir en cas de situation à risque pour un enfant.

gard.fr/mes-demarches/pour-la-famille-les-enfants

☒ LA CPTS
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Organisation qui regroupe des professionnels de santé d'un même territoire (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, etc.) pour mieux coordonner leurs actions autour de plusieurs objectifs :

- **Améliorer** l'accès aux soins (notamment pour les soins non programmés).
- **Organiser** des parcours de santé coordonnés.
- **Développer** des actions de prévention.
- **Renforcer** la qualité et la pertinence des soins.
- **Faciliter** l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

CPTS "Entre Châtaigne et Micocoule"
1, rte de Sainte Croix de Caderle - 30460 Lasalle
Formulaire de contact – CPTS ECM
contact@cpts-ecm.fr

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle "MSP du Haut Vidourle"
7 bis, av. Rhin et Danube - 30610 Sauve
Tél. 04 66 80 85 80
maisondesante-sauve.com

Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) "Vigne Et Garrigue"
15, rue du Lac - 30260 Quissac
Tél. 04 66 77 77 60

La Maison de Santé "Pôle de Santé Cigalois"
11, place du Lieutenant-Colonel Berthezène
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort

Bon à savoir

Je trouve mon professionnel de santé sur : **saint-hippolyte-du-fort.fr**
rubrique : vie-pratique / sante

LES LIEUX D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN

- **Allô Parents Bébé :** écoute pour les parents 0 800 00 34 56 (anonyme et gratuit)
- **Médiation familiale :** pour aider les parents séparés à dialoguer
  Infos sur **service-public.fr**

LES ASSOCIATIONS UTILES

- **La Leche League :** pour le soutien à l'allaitement
  lllfrance.org
- **UNAF / UDAF :** associations de familles qui peuvent aider et conseiller
  unaf.fr

URGENCES GÉNÉRALES

112 Numéro d'urgence européen (toutes urgences)
15 SAMU (urgence médicale)
17 Police secours
18 Pompiers
114 Urgences par SMS ou visio pour personnes sourdes ou malentendantes
3624 SOS Médecins
32 37 Pharmacie de garde
05 61 77 74 47 Centre Antipoison et de toxicovigilance Toulouse
24/24 – 7/7

ADDICTIONS

0 800 23 13 13 Drogues info service
09 74 75 13 13 Joueurs info service
39 89 Tabac info service
09 80 98 09 30 Alcool info service
04 67 81 27 20 CSAPA
(Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie)
Antennes du CSAPA La Draille
> Quissac - 29, rue du Camp neuf
> Saint-Hippolyte-du-Fort - 24, route d'Alès

VIOLENCES ET MALTRAITANCES

3919 Violences Femmes Info
Gratuit, anonyme, 24h/24, 7j/7

119 Enfance en danger - Appel gratuit, 24h/24

3018 Cyberharcèlement des jeunes
Gratuit, anonyme, confidentiel

3020 Harcèlement scolaire
ou **0805 00 00 30**
alerte.enfance@gard.fr

0 800 05 95 95 Viols Femmes Informations

01 45 84 24 24 AVFT
Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail

197 Alerte attentat ou enlèvement

aidesauxfemmes.gard.fr Violences conjugales, information et orientation

DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE DEUIL, ISOLEMENT

3114 Prévention du suicide
Écoute 24h/24 par des professionnels

115 Hébergement d'urgence / SAMU social
Personnes sans-abri ou en grande précarité

0800 005 025
Empreintes – Accompagnement du deuil : FAVEC (conjoints survivants, parents orphelins)

09 72 39 40 50 SOS Amitié – 24h/24, 7j/7

0800 858 858 Croix-Rouge Écoute

116 006 France victimes
victimes@116006.fr
Pour les personnes malentendantes

Emeso : soutien aux personnes en situation de fragilité (isolement, précarité, handicap, etc.).
Pour connaître leur antenne locale, contactez votre centre médico-social
ou le 06 49 56 65 47

04 67 81 08 20 / 06 45 75 34 37
Accueil de jour "Regain mobile"
Si je suis en grande difficulté sociale. Interventions à Sauve, Quissac, St-Hippolyte-du-Fort
regainmobile@interaide.fr

Aides locales
en Piémont Cévenol

POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ, JE PRENDS CONTACT AVEC :

- **Centre Médico-Social** de Quissac, de Saint-Hippolyte-du-Fort ou de Saint-Christol-lès-Alès
- **Piémont Services**
  Quissac, Sauve, St-Hippolyte-du-Fort et Lédignan
  Tél. 04 66 77 65 57
  piemont-services@piemont-cevenol.fr
- **Maison France Services**
  Saint-Hippolyte-du-Fort
  Tél. 04 66 77 19 30

France Services
Proche de vous au quotidien

PIÉMONT SERVICES VOUS PROPOSE UN POINT-JUSTICE
Je télécharge la plaquette Point-justice disponible en ligne sur **piemont-cevenol.fr** (menu Mes démarches, Je contacte le Piémont Services).

- **AVOCATS** : rendez-vous à prendre directement à l'accueil du Piémont Services ou par téléphone au 04 66 77 65 57 ou sur **piemont-services@piemont-cevenol.fr**
- **AGAVIP** (Association Gardoise d'Aide aux Victimes, de Médiations et de mesures socio-judiciaires) : rendez-vous à prendre directement au 07 84 14 66 93 ou sur **m.rousseau@agavip.fr**
- **CONCILIATEUR DE JUSTICE :** rendez-vous à prendre directement au 07 81 88 02 04 ou sur **jean-paul.huberman@conciliateurdejustice.fr**
- **DÉFENSEUR DES DROITS :** rendez-vous à prendre sur **thierry.maximin@defenseurdesdroits.fr**

point-justice
Gard

Rendez-vous gratuit

Comment aider mon enfant À BIEN GRANDIR

Je me demande si mon enfant grandit bien. Je prends rendez-vous avec mon médecin qui m'écoute, me conseille et peut m'orienter vers des personnes ou des lieux qui peuvent m'aider.

Si mon enfant est en situation de handicap, il a besoin de plus d'aide dans son développement. Il peut aller voir des médecins ou des spécialistes, être scolarisé dans des écoles adaptées, avoir des soins ou des activités spéciales pour progresser à son rythme.

QUELLES AIDES POUR MON ENFANT ?

☒ AIDES POUR LA VIE DE TOUS LES JOURS

- **Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) :** aide financière de la CAF pour les parents.
- **Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :** aide de la MDPH pour payer des soins, du matériel ou une aide humaine.
- **Aide pour adapter le logement :** pour rendre la maison plus facile à vivre pour mon enfant.

☒ AIDES POUR L'ÉCOLE

- **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) :** un plan pour aider mon enfant à apprendre à son rythme.
- **Aide humaine (AESH) :** une personne accompagne mon enfant à l'école.
- **Classes ou écoles spécialisées :** si mon enfant a besoin de plus d'aide.
- **Aménagements pour les examens :** plus de temps, aide pour écrire, etc.

☒ QUELLES AIDES PUIS-JE DEMANDER EN TANT QUE PARENT ?

- **Congés spéciaux :** plus de jours de congé pour s'occuper de mon enfant.
- **Temps de travail aménagé :** possibilité de travailler moins ou à des horaires adaptés.
- **Majoration pour parent isolé :** si j'élève seul(e) mon enfant, une aide supplémentaire est possible.
- **Aide pour les vacances :** soutien pour partir en vacances avec mon enfant.
- **Je peux demander de l'aide** à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) animée par le Conseil départemental du Gard.

JE ME RENSEIGNE SUR LES SITES SPÉCIALISÉS

☒ HANDICAP

handicap.gouv.fr
Le site propose un guide complet avec :
- les aides financières pour compenser les frais liés au handicap de mon enfant (AEEH, PCH, etc.),
- les aides pour l'école (AESH, PPS, etc.),
- les aides pour le logement, les vacances et la vie quotidienne,
- les contacts utiles (MDPH, CAF, MSA, etc.).

monparcourshandicap.gouv.fr
La plateforme "Mon Parcours Handicap" propose :
- des informations sur les aménagements scolaires (examens, emploi du temps, matériel),
- des témoignages de familles,
- des fiches pratiques et des vidéos explicatives.

Bon à savoir

Je peux prendre contact avec des associations comme APF France Handicap, UNAPEI, Trisomie 21 France, etc. qui proposent des brochures, des ateliers et du soutien.

☒ SCOLARITÉ

education.gouv.fr
Le site du ministère de l'Éducation Nationale explique :
- le droit à l'école pour tous,
- les dispositifs d'accompagnement (AESH, ULIS, SEGPA…),
- le rôle des enseignants et des familles,
- les chiffres clés de l'école inclusive.

Pour aller plus loin : **service-public.fr**

SUR LE TERRITOIRE DU PIÉMONT CÉVENOL

Je peux prendre contact avec différentes structures ou services.

LE CROP (ASSOCIATION PAUL BOUVIER)

Le Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole est un établissement spécialisé dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles de l'audition (ouïe) ou de la parole.
Il peut s'agir :
- de personnes sourdes ou malentendantes,
- d'enfants ayant un retard de langage,
- d'adultes ayant perdu la parole après un accident ou une maladie,
- de personnes avec des troubles de la communication (comme dans certains cas d'autisme).

CROP - BP 7 - 24, route d'Alès
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort - 04 66 77 22 06
contact@crop.asso.fr
crop.asso.fr

LE LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL TENTATIVE

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) Tentative accueille de jeunes adultes porteurs de troubles du spectre autistique (TSA). Il offre un cadre de vie stable, bienveillant et adapté, favorisant l'autonomie, l'épanouissement personnel et l'inclusion sociale.

Lieu de Vie et d'Accueil Tentative
Chemin de l'Institut
30170 St-Hippolyte-du-Fort
04 66 88 76 67

LA MEEX – MAISON DES ENFANTS EXTRAORDINAIRES

La MEEX favorise l'inclusion sociale et scolaire des enfants à besoins particuliers.
Elle propose : un accompagnement éducatif et thérapeutique, des temps de répit pour les familles (après-midi ludiques), un soutien à la parentalité, des formations pour des professionnels…

LA MEEX
1, chemin des Garennes
30610 Sauve
04 66 80 98 48
Site MEEX **meexlab.com** via **codes30.org**

BULLE DE RÉPIT

Ce programme, créé par la Fondation Saint-Pierre, propose des vacances adaptées, à Conqueyrac, destinées aux familles ayant un enfant avec des troubles du neurodéveloppement.
Tél. : 06 69 63 21 99
contact@bullesderepit.fr
la-gardiolle.fr

LE RELAIS LOISIRS HANDICAP 30 (RLH30)

Association qui aide les enfants en situation de handicap à être accueillis dans les centres de loisirs ordinaires, c'est-à-dire les mêmes que ceux des autres enfants.
Le RLH30 peut réunir les professionnels gardois du handicap, du loisir éducatif collectif et de l'enfance en général, dans le but de permettre l'accueil et l'inclusion de mon enfant au sein des Accueils Collectifs de Mineurs.
Un travail en réseau permet de mutualiser les compétences de chacun : professionnels du secteur médico-social, professionnels de l'animation, familles, en plaçant chacun à son niveau de responsabilité.
Mon enfant est ainsi placé au cœur d'un projet d'accueil personnalisé, construit en fonction de ses capacités et de ses centres d'intérêts.
Chaque équipe encadrante est accompagnée et sensibilisée par le RLH30 pour favoriser la mise en place d'un accueil porteur de sens inscrit dans une démarche inclusive.

Relais Loisirs Handicap 30
3, plan des rolliers - 30900 Nîmes
04 66 26 54 89
relais-loisirs-handicap-30.org
Thierry Lopez : 06 09 30 48 19
direction@relais-loisirs-handicap30.org

Dans les centres de loisirs du territoire Piémont Cévenol, les enfants porteurs de handicaps et/ou de maladies chroniques seront accueillis selon les modalités à déterminer entre les parents, la direction de la structure et le Relais Loisirs Handicap 30.

L'ASSOCIATION ÉDUCATIVE DU MAS CAVAILLAC (AEMC)

L'AEMC est très active sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Elle propose une large gamme de structures et services dans les domaines social, médico-social, sanitaire, éducatif et d'animation, destinés à des publics en situation de fragilité.
Voici les principaux pôles et dispositifs présents ou intervenants dans le Piémont Cévenol :

- **Pôle Social :**
- **MECS** Le Figaret (Saint-Hippolyte-du-Fort) : Maison d'enfants à caractère social.
- **SAJ :** Service d'Accueil de Jour pour jeunes en difficulté.
- **DMO :** Dispositif modulable d'observation.
- **MNA :** Accueil de Mineurs Non Accompagnés.
- **MAP :** Mesures d'Accompagnement Personnalisé.

- **Pôle Médico-Social :**
- **SESSAD Gard Nord-Ouest** (Saint-Hippolyte-du-Fort) : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile.
- **IME :** Institut Médico-Éducatif (à proximité).
- **Dispositif TND :** accompagnement des Troubles du Neurodéveloppement.

Pour contacter l'AEMC :
Tél. standard : 04 67 81 64 35
mas-cavaillac.com

LE RAPEH : RELAIS ACCOMPAGNEMENT PETITE ENFANCE ET HANDICAP

Le RAPEH est là pour m'aider si mon enfant de moins de 6 ans a un handicap.
Des professionnels de la petite enfance m'écoutent. Ils comprennent que le handicap peut rendre la vie de ma famille plus compliquée. Ils m'accompagnent avec mon enfant, à notre rythme.
Ils peuvent aussi m'aider pour que mon enfant aille dans un lieu d'accueil (comme une crèche ou chez une assistante maternelle).
Ils nous conseillent et soutiennent dans nos projets, petit à petit.

Tél. 04 66 05 40 84
depe.rapeh@gard.fr

Pour plus d'infos :
> **Conseil Départemental du Gard**
04 66 76 76 76
> gard.fr/mes-demarches/pour-les-personnes-handicapees
> codes30.org

LE REAAP : RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

C'est un réseau pour m'aider en tant que parent car ce n'est pas toujours facile.
Le REAAP me propose des lieux pour parler, échanger, trouver des idées avec d'autres parents et avoir du soutien.
Les actions du REAAP sont très variées : ateliers parents-enfants, soutien à la parentalité en cas de séparation, de difficultés scolaires, etc.

REAAP30
27, rue de Saint-Gilles
30000 Nîmes
06 79 59 91 14
reaap30@samuelvincent.fr
reaap30.fr

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

C'est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées.
La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans le département du Gard.
Elle a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.
Elle oriente aussi vers des établissements spécialisés si la scolarisation en milieu ordinaire n'est pas suffisante.

MDPH 30 - Gard
176, av. Salvador Allende
30000 Nîmes
0 800 20 55 88
04 66 05 42 00
mdph@gard.fr

Pour la scolarité de mon enfant, je peux aussi me renseigner sur le site :
monparcourshandicap.gouv.fr

LA PMI : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Tous les services de PMI peuvent m'aider lors de l'annonce du handicap de mon enfant.
Ils peuvent proposer un suivi médical, des temps d'écoute et d'échange, des visites à domicile pour étudier l'aménagement de l'espace, trouver des jeux d'éveil, chercher un mode de garde…
Les services de PMI peuvent accompagner les structures petite enfance, les assistantes maternelles, les écoles maternelles dans leur projet d'accueil d'enfants porteurs de handicap.
Ils interviennent afin de préparer cet accueil : temps de fréquentation, soins, matériel adapté…

Mon enfant est "dys"

Mon enfant a un trouble "dys" (comme la dyslexie, la dyspraxie, la dysphasie, etc.), que faire ?

Diagnostic et accompagnement médical

Il est essentiel de faire poser un diagnostic par des professionnels qualifiés :

- **Orthophoniste :** pour les troubles du langage oral et écrit.
- **Ergothérapeute :** pour les troubles moteurs et de coordination.
- **Psychomotricien ou neuropsychologue :** pour les troubles attentionnels ou exécutifs.
- **Pédiatre spécialisé** (neuro-pédiatre) ou psychiatre infantile : pour une évaluation globale.

Aides scolaires

Une fois le diagnostic posé, je demande un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) via la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ce projet peut inclure :

- **Une Auxiliaire de Vie Scolaire** (AVS/AESH).
- **Des aménagements pédagogiques** (temps supplémentaire, logiciels adaptés..).
- **Une orientation vers une ULIS** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Aides financières

- **L'AEEH** (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) et ses compléments.
- **Aides pour le matériel adapté** (ordinateur, logiciels spécifiques, etc.).

Soutien familial et psychologique

Il est aussi important de rejoindre des associations locales ou nationales comme la Fédération Française des DYS, chercher un accompagnement psychologique afin de mieux vivre le quotidien.

Je prends contact avec le CMPEA à Alès (Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents) au 04 66 78 78 92.

ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS LES TROUBLES DYS

- Occitadys (Occitanie)
  occitadys.fr
- APEDYS Midi-Pyrénées
  apedys.org

Pour aller plus loin

SITES UTILES

handicap.gouv.fr
Aides financières

Mesallocations.fr
Aides de l'année en cours

fmh-association.org
Aides pour les parents

mdphenligne.cnsa.fr
MDPH 30 - Gard
Pour constituer un dossier de demande d'aides (AEEH, PCH, etc.)

caf.fr
msa.fr
Pour les allocations financières (AEEH, AJPP)

Mon enfant DE 3 À 11 ANS

J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE

À partir de 3 ans, mon enfant doit aller à l'école maternelle.
Si je fais l'école à la maison, je n'ai pas besoin d'inscrire mon enfant à l'école.
Je peux trouver des informations sur ce site : service-public.fr/particuliers/vosdroits
Certaines écoles acceptent les enfants à partir de 2 ans. Cela s'appelle la toute petite section.
Il faut remplir certaines conditions.
Je peux visiter l'école et poser mes questions.
Pour inscrire mon enfant, avant ses 3 ans, je vais à la mairie.
L'école publique est gratuite.

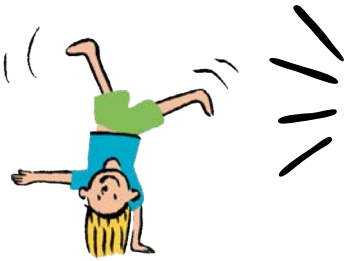

A noter

Je peux demander **l'aide d'un psychologue, d'une assistante sociale ou d'une infirmière scolaire** en cas de besoin particulier pour mon enfant.

LISTE DES MAIRIES ET DES ÉCOLES

AIGREMONT
• **Mairie** : 3, rue de l'école
30350 AIGREMONT
04 66 83 00 80
accueil.mairie@aigremont-gard.fr
• **École :** 04 66 60 06 33
ce.0300143T@ac-montpellier.fr

BRAGASSARGUES
• **Mairie** :
151-153, rue de la mairie
30260 BRAGASSARGUES
04 66 77 30 98
mairie.braga@wanadoo.fr

Pour des informations sur l'école, contact : SIRP du Coutach
04 66 88 17 98
www.sirp-coutach.fr

BROUZET-LÈS-QUISSAC
• **Mairie** : Place de la Mairie
30260 BROUZET-LÈS-QUISSAC
04 66 77 30 28
mairie@brouzet-les-quissac.info
• **École :** 04 66 77 19 94
ce.0300291D@ac-montpellier.fr

CANAULES-ET-ARGENTIÈRES
• **Mairie** : 68, place de la Mairie
30350 CANAULES-ET-ARGENTIÈRES
04 66 77 31 04
mairie@canaules.fr
• **École :** 04 66 77 36 35
ce.0300306V@ac-montpellier.fr

CARDET
• **Mairie** : Place de la Mairie
30350 CARDET
04 66 83 81 42
mairiedecardet@orange.fr
• **École :** 04 66 83 83 76
ce.0300310Z@ac-montpellier.fr

CARNAS
• **Mairie** :
318, route de Saint Bauzille
30260 CARNAS
04 66 77 32 74
mairie@carnas.fr
• **École :** 04 66 77 11 21
ce.0300312B@ac-montpellier.fr

CASSAGNOLES
• **Mairie** : 13, rue de la Mairie
30350 CASSAGNOLES
04 66 83 41 25
mairie.cassagnoles@wanadoo.fr
• **École :** 04 66 83 48 94
ce.0301490G@ac-montpellier.fr

COLOGNAC
• **Mairie** : Le village
30460 COLOGNAC
04 66 85 27 88
mairie-colognac@wanadoo.fr

CONQUEYRAC
• **Mairie** : Route du Vigan
30170 CONQUEYRAC
04 66 77 20 81
mairiedeconqueyrac@wanadoo.fr

CORCONNE
• **Mairie** : 7, rue de la Mairie
30260 CORCONNE
04 66 77 32 57
corconne@wanadoo.fr
• **École :** 04 66 77 11 34
ce.0301663V@ac-montpellier.fr

CROS
• **Mairie** : La Mazadette,
5200 route de Saint-Hippolyte-du-Fort
30170 CROS
04 66 77 24 70
mairie@cros-cevennes.fr

DURFORT ET ST-MARTIN-DE-SOSSENAC
• **Mairie** :
35, route du Mammouth
30170 DURFORT
ET ST-MARTIN-DE-SOSSENAC
04 66 77 50 56
accueil@mairie-durfort.fr
• **École :** 04 66 77 58 33
ce.0300362F@ac-montpellier.fr

FRESSAC
• **Mairie** : 1, place Léon Michelin
30170 FRESSAC - 04 66 77 57 86
mairie.fressac@wanadoo.fr
• **École :** 04 66 77 00 67
ce.0301559G@ac-montpellier.fr

GAILHAN
• **Mairie** : 301, rue de l'Abrivado
30260 GAILHAN
04 66 80 12 50
gailhan@wanadoo.fr

Pour des informations sur l'école, contact : SIRP du Coutach
04 66 88 17 98
www.sirp-coutach.fr

LA CADIÈRE-ET-CAMBO
• **Mairie :** 215, rue de la mairie
30170 LA CADIÈRE-ET-CAMBO
04 66 77 23 94
commune.cadiere.cambo@orange.fr

LÉDIGNAN
• **Mairie :** 3, place Georges Dumas
30350 LÉDIGNAN
04 66 83 40 26
mairie@mairie-ledignan.fr
• **École :** 04 66 54 45 05
ce.0301266N@ac-montpellier.fr

LIOUC
• **Mairie :** 62, montée de l'Aire
30260 LIOUC - 04 66 77 30 44
secretariat@mairiedeliouc.fr

Pour des informations sur l'école, contact : SIRP du Coutach
04 66 88 17 98
www.sirp-coutach.fr

LOGRIAN-FLORIAN

• **Mairie :** 14, rue basse
30610 LOGRIAN-FLORIAN
04 66 77 34 13
mairielogrian@orange.fr

MARUÉJOLS-LÈS-GARDON

• **Mairie :** 4, rue des écoles
30350 MARUÉJOLS-LÈS-GARDON
04 66 83 44 18
mairie-maruejolslesgardon@orange.fr
• **École :** 04 66 83 49 52
ce.0300516Y@ac-montpellier.fr

MONOBLET

• **Mairie :**
73, rue Max Olivier Lacamp
30170 MONOBLET
04 66 85 24 97
communedemonoblet@orange.fr
• **École :** 09 66 82 22 49
ce.0300541A@ac-montpellier.fr

ORTHOUX-SÉRIGNAC-QUILHAN

• **Mairie :** 5, place du Temple
30260 ORTHOUX-SÉRIGNAC-QUILHAN
04 66 77 80 96
mairie.orthoux.serignac@wanadoo.fr

Pour des informations sur l'école, contact : SIRP du Coutach
04 66 88 17 98
www.sirp-coutach.fr

POMPIGNAN

• **Mairie :** 4, place de la Mairie
30170 POMPIGNAN
04 66 77 21 88
mairie.de.pompignan@orange.fr
• **École :** 04 66 77 92 56
ce.0300622N@ac-montpellier.fr

PUECHREDON

• **Mairie :** 21, chemin de Pougniau - 30610 PUECHREDON
04 66 77 19 33
mairiepuechredon@orange.fr

QUISSAC

• **Mairie :**
1, place Charles Mourier
30260 QUISSAC
04 66 77 30 02
mairie@ville-quissac.fr
• **Écoles :**
- Maternelle : 04 66 77 32 18
ce.0300639g@ac-montpellier.fr
- Élémentaire : 04 66 77 42 80
ce.0301081M@ac-montpellier.fr

SAINT-BÉNEZET

• **Mairie :** 4, allée des Cèdres
30350 ST-BENEZET
04 66 83 43 22
commune.saintbenezet@wanadoo.fr
• **École :** 04 66 60 41 13
ce.0300686H@ac-montpellier.fr

SAINT-FÉLIX-DE-PALLIÈRES

• **Mairie :** Le château
30140 SAINT-FELIX-DE-PALLIERES
04 66 61 64 45
contact@saintfelixdepallieres.fr

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

• **Mairie :** Place de la Mairie
30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
04 66 77 22 24
mairie.sthippo@wanadoo.fr
• **Écoles :**
- Maternelle : 04 66 77 21 56
ce.0300734K@ac-montpellier.fr
- Primaire : 04 66 77 21 31
ce.0301446J@ac-montpellier.fr

SAINT-JEAN-DE-CRIEULON

• **Mairie :** 136, rue des écoliers
30610 SAINT-JEAN-DE-CRIEULON
04 66 77 34 96
mairiedestjeandecrieulon@wanadoo.fr

ST-NAZAIRE-DES-GARDIES

• **Mairie :**
Route départementale 149
30610 ST-NAZAIRE-DES-GARDIES
04 66 77 11 92
mairiesndg@gmail.com

SAINT-THÉODORIT

• **Mairie :** 80, rue du 19 mars 1962
30260 SAINT-THÉODORIT
04 66 77 48 65
mairiesttheodorit@wanadoo.fr
• **École :** 04 66 77 48 98
ce.0300807P@ac-montpellier.fr

SARDAN

• **Mairie :** Route de Sommières
30260 SARDAN
04 34 04 84 44
mairiesardan@sfr.fr

Pour des informations sur l'école, contact : SIRP du Coutach
04 66 88 17 98
www.sirp-coutach.fr

SAUVE

• **Mairie :** 1, place Sivel - BP5
30610 SAUVE
04 66 77 50 19
contact@ville-de-sauve.fr
• **Écoles :**
- Maternelle : 04 66 77 53 53
ce.0300833T@ac-montpellier.fr
- Primaire : 04 66 77 57 50
ce.0301585K@ac-montpellier.fr
- Privé : 04 66 77 50 43
ce.0301109t@ac-montpellier.fr

SAVIGNARGUES

• **Mairie :** 1, place de la Mairie
30350 SAVIGNARGUES
04 66 83 42 78
commune@savignargues.fr
• **École :** 04 66 83 49 63
ce.0300837X@ac-montpellier.fr

VIC-LE-FESQ

16, Grand rue
30260 VIC-LE-FESQ
04 66 77 82 91
mairieviclefesq@orange.fr
• **École :** 04 66 77 89 79
ce.0300905w@ac-montpellier.fr

LE TEMPS PÉRISCOLAIRE
C'est le temps autour de l'école :
- Le matin avant la classe
- Le temps du repas (cantine)
- Le soir après la classe

LE TEMPS EXTRASCOLAIRE
C'est quand mon enfant n'a pas école.
Cela peut être : le mercredi et pendant les vacances scolaires.

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

☒ 4 LIEUX D'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE - ALP

- **ALP de Lédignan**
Route de Montpellier - 30350 Lédignan
04 66 25 13 53
periscolaire@mairie-ledignan.fr

- **ALP-SIRP de Brouzet-lès-Quissac, Carnas et Corconne**
Mairie de Corconne
30260 Corconne - 06 03 68 00 38
sirpbcc@orange.fr

- **ALP-SIRP de Canaules-et-Argentières, Savignargues et Saint-Théodorit**
55 B, route de Quissac
30260 St-Théodorit
06 76 09 71 20
crocminions@francas30.org

- **ALP-SIRP du Coutach (Bragassargues, Gailhan, Liouc, Orthoux-Sérignac-Quilhan, Quissac, Sardan)**
105, promenade d'Auzilhon
30260 Quissac
04 66 73 13 17 - 04 66 88 17 98
www.sirp-coutach.fr
periscolaire@sirp-coutach.fr

A noter

Pour avoir des informations sur la garderie, je me renseigne à l'école ou la mairie.

Mon enfant a entre 3 et 13 ans, il peut aller dans un centre de loisirs pour jouer, apprendre et s'amuser avec d'autres enfants.

☒ 4 CENTRES DE LOISIRS ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Je me renseigne sur les centres de loisirs sur **piemont-cevenol.fr**
rubrique "mon quotidien/la famille"

- **ALSH Les P'tites Canailles**
Route de Montpellier - 30350 Lédignan
Tél. 06 08 13 35 42

- **ALSH Les Frimousses**
Place des Arènes - 30260 Quissac
Tél. 07 85 86 26 93

- **ALSH Les Aventuriers**
Bd du Temple - 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
Tél. 06 45 93 96 01

- **ALSH Les Z'Intrépides**
Route de Durfort
30610 Sauve
Tél. 06 47 49 98 29

☒ LES ESPACES DE VIE SOCIALE EVS

Ce sont des lieux pour faire des activités : aide aux devoirs, jeux, culture, sport, art… On peut y rencontrer d'autres personnes et partager des moments ensemble.

- **EVS "ALASC"**
8, rue de la Courroie - 30350 Lédignan
04 66 54 58 63 ou 07 88 64 46 97
alasc30@gmail.com
alascledignan.org

- **EVS "LO QUINQUET"**
3, rue des Fontaines - 30170 Monoblet
09 72 95 85 88 ou 06 85 29 79 71
loquinquet@gmail.com
loquinquet.wixsite.com

- **EVS "École des Arts Vivants"**
1, rue Basse
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
06 68 10 62 89
contact@artsvivants.info
artsvivants.info

Bon à savoir

Je peux demander à la mairie de ma commune s'il y a de l'aide pour faire les devoirs.

Ces services sont ouverts tous les jours d'école, sauf pendant les vacances scolaires. Tous les enfants qui vont à l'école maternelle ou élémentaire peuvent y aller.

Pour plus d'informations, je contacte la mairie ou le SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique).

LES AIDES POSSIBLES

Il existe des aides pour payer les accueils de loisirs et les activités de mon enfant.

☒ AIDE DE LA CAF

Je me renseigne sur le site de la CAF ou auprès d'un POINT RELAIS CAF.
caf.fr
POINTS CAF près de chez vous :
- **EVS "ALASC"** - 30350 Lédignan
- **EVS 30 "LO QUINQUET"** - 30170 Monoblet

☒ AIDE DE LA MSA

Je me renseigne sur le site **msa.fr**

☒ AIDE POUR LE SPORT

Le pass Sport est une aide financière pour chaque jeune éligible ; elle couvre tout ou partie des frais d'inscription dans un club, association sportive ou salle de sport partenaire.
Il prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription. C'est un dispositif du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.
Je trouve les renseignements sur :
pass.sports.gouv.fr

☒ AIDE POUR LES SALARIÉS

Si je travaille, je peux demander à mon employeur s'il propose une aide.

LES TRANSPORTS POUR ALLER À L'ÉCOLE

☒ LES BUS SCOLAIRES

Mon enfant peut prendre un bus spécial pour aller à l'école.
Je vais sur le site internet :
lio-occitanie.fr/transport-scolaire
Je peux aussi téléphoner gratuitement au 0806 800 350 pour poser des questions.

☒ LE PÉDIBUS

Le pédibus, c'est un groupe d'enfants qui va à pied à l'école avec un adulte.
Je peux avoir des renseignements auprès de :
- la mairie,
- l'école,
- une association de parents d'élèves.

ZOOM SUR L'ASSOCIATION CarApattes

A QUISSAC

CarApattes a été créé par l'Association Envie d'Environnement qui en assure le fonctionnement grâce à des bénévoles.
La "mascotte" du CarApattes a été dessinée par les enfants.

Envie d'Environnement
07 83 74 31 96
- Local : 12 rue du pont - 30260 Quissac
- Adresse postale :
23 av. du 11 novembre - 30260 Quissac

Plus d'infos sur :
enviedenvironnement.fr

DE 11 À 15 ANS

Mon enfant au collège

J'INSCRIS MON ENFANT AU COLLÈGE

☒ OÙ VA MON ENFANT ?

Si mon enfant va dans un établissement public, il ira dans le collège près de chez moi. Si je veux qu'il aille dans un autre collège, je fais une demande spéciale (on appelle ça une dérogation). Cette demande est étudiée si :
- mon enfant a un handicap,
- il a besoin de soins médicaux importants,
- il est boursier (aide financière),
- il suit un parcours scolaire particulier.

Et pour un établissement privé : je contacte directement le collège privé.
La dérogation peut aussi être étudiée pour des raisons d'organisation familiale exemple, rapprochement de fratrie.

Pour m'informer :

- **Académie de Montpellier**
> ac-montpellier.fr

- **DSDEN du Gard** (Direction des Services départementaux de l'éducation nationale)
58, rue Rouget de Lisle - 30000 Nîmes cedex 1
Tél. 04 66 62 86 00
ce.ia30@ac-montpellier.fr

Pour un établissement dans un autre département :
education.gouv.fr

Pour savoir de quel collège je dépends en fonction de mon lieu d'habitation :

www.gard.fr/mes-demarches/pour-la-vie-au-college-et-la-jeunesse/quel-college-en-fonction-de-mon-lieu-dhabitation

☒ L'INSCRIPTION EN 6e (première année de collège)

Le collège m'envoie un dossier d'inscription. Il est souvent donné dans les écoles primaires pour transmission aux familles.
Des réunions d'information peuvent être organisées pour parler :
- du régime de mon enfant : interne, demi-pensionnaire ou externe,
- quelle sera sa première langue étrangère,
- quels cours en plus il peut choisir,
- si je veux que le collège étudie automatiquement s'il peut avoir une bourse.

Je dois confirmer l'inscription rapidement.
Depuis 2021, certains collèges permettent de s'inscrire en ligne.

☒ L'INSCRIPTION EN 5e, 4e ET 3e

Le collège propose de renouveler l'inscription chaque année.
Je peux mettre à jour mes informations (adresse, téléphone, etc.) en ligne sur :
teleservices.education.gouv.fr
Menu "Mes services"

BESOIN D'AIDE ?

- En ligne :
assistanceteleservices.education.gouv.fr
- Par téléphone : 0 809 54 06 06 (appel local)

SI JE DÉMÉNAGE

Je contacte le rectorat de mon académie pour inscrire mon enfant dans un nouveau collège.
ac-montpellier.fr
Si mon enfant passe d'un établissement privé à public, j'appelle le collège public du secteur.

LISTE DES COLLÈGES DU TERRITOIRE

COLLÈGE DE COUTACH
296, avenue du Maréchal Juin - 30260 Quissac
Tél. 04 66 77 31 27
ce.0300032x@ac-montpellier.fr
coutach.mon-ent-occitanie.fr

COLLÈGE DE LÉDIGNAN
Route de Montpellier - 30350 Lédignan
Tél. 04 66 54 83 87
ce.0301747l@ac-montpellier.fr
ledignan.mon-ent-occitanie.fr

COLLÈGE DE LA GALABERTE
4, bd du Temple - 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
Tél. 04 66 77 96 90
ce.0300039e@ac-montpellier.fr
la-galaberte.mon-ent-occitanie.fr

ÉCOLE PRIVÉE SCHOLAÉ
(de la 3e à la terminale)
Villa Figaret, Route de Lasalle
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
Tél. 04 66 80 27 59
contact@scholae.fr

QUELLES SONT LES ORIENTATIONS POSSIBLES POUR MON ENFANT ?

Après une année scolaire, plusieurs choix sont envisageables :
- **Passer dans la classe supérieure**
- **Redoubler :** le redoublement se fait à la demande de la famille, avec accord du chef d'établissement.
- **Passer une classe en avance** si votre enfant est très à l'aise.
- **Aller en SEGPA :** pour avoir un enseignement adapté si mon enfant a des difficultés à apprendre. Cette orientation se fait avec une démarche et des bilans spécifiques, il faut se rapprocher du psy de l'établissement.

En classe de 3e, il y a 3 choix :
- **Seconde générale et technologique :** pour continuer vers le baccalauréat général ou technologique.
- **Seconde professionnelle :** pour apprendre un métier.
- **CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) :** pour apprendre un métier rapidement. Le CAP peut aussi se faire en apprentissage, mon enfant suit sa scolarité et travaille en entreprise.

Pour en savoir plus : **meformerenregion.fr**

LISTE DES LYCÉES DU SECTEUR LES PLUS PROCHES

LYCÉE JEAN-BAPTISTE DUMAS
Place de Belgique - 30104 Alès
Tél. 04 66 78 23 23
ce.0300002p@ac-montpellier.fr

LYCÉE ANDRÉ CHAMSON
1, avenue Jean Jaurès - 30120 Le Vigan
Tél. 04 67 81 01 77
ce.0300052u@ac-montpellier.fr

LYCÉE ALBERT CAMUS
51, avenue Georges Pompidou - 30911 Nîmes
Tél. 04 66 62 91 71
ce.0300023m@ac-montpellier.fr

LYCÉE JACQUES PRÉVERT
1, place Lucie Aubrac
30380 Saint-Christol-lès-Alès
Tél. 04 66 60 08 50
ce.0301778v@ac-montpellier.fr

LYCÉE LUCIE AUBRAC
401, Route de Galargues - 30250 Sommières
Tél. 04 66 73 19 79
ce.0301862l@ac-montpellier.fr

ÉCOLE PRIVÉE SCHOLAÉ
Route de Lasalle - 30170 St-Hippolyte-du-Fort
Tél. 04 66 80 27 59
ce.0301800u@ac-montpellier.fr

L'Appel à Projet Jeunes (APJ)

L'appel à Projet Jeunes vise à soutenir des initiatives portées par des jeunes, favorisant : l'engagement citoyen, l'inclusion sociale, l'éducation populaire, l'innovation territoriale.

Ce dispositif est porté en partenariat entre : le Conseil Départemental, la CAF la MSA et l'Éduction Nationale.

Pour les conditions et les dates précises de dépôt du dossier, prendre contact avec les partenaires cités.

Pour aller

SITES UTILES

onisep.fr
Pour tout savoir sur les études.

service-public.fr
Pour les démarches administratives.

education.gouv.fr
Site du ministère de l'Éducation Nationale.

inserjeunes.education.gouv.fr
Pour choisir après la 3e.

parcoursup.gouv.fr
Pour s'inscrire après le bac.

cidj.com
Infos pour les jeunes.

1jeune1solution.gouv.fr
Aides pour les jeunes.

crij.org
Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)
Infos pour les jeunes.

jeunes.gouv.fr
Offre éducative, accompagnement des parcours d'insertion, info sur l'engagement.

snu.gouv.fr
Le Service national universel est un service civil qui s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans souhaitant vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement.

plus loin

Il existe plusieurs ressources complémentaires pour accompagner l'orientation scolaire et professionnelle des collégiens en Occitanie.
Voici quelques outils et structures utiles.

CIO

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

> CIO Alès
6, quai Boissier de Sauvages - 30100 Alès
Tél. 04 49 05 80 81
ce.0300061d@ac-montpellier.fr
ac-montpellier.fr/cio-ales

> CIO Nîmes
125, rue de l'Hostellerie - 30900 Nîmes
Tél. 0449058080
ce.0301328f@ac-montpellier.fr
ac-montpellier.fr/cio-de-nimes

RÉGION OCCITANIE PLATEFORME ORIENTATION

La Région propose plusieurs services pour aider les jeunes à découvrir les métiers et choisir leur orientation :

- **ID.Métiers :** des guides pour découvrir les métiers et les formations.
- **Mon Parcours Formation Métiers :** un outil numérique pour trouver les métiers qui correspondent à mon profil.
- **ID.Stages.Occitanie :** une plateforme pour trouver un stage facilement.
- **Maisons de l'Orientation :** lieux d'accueil pour poser mes questions et consulter des documents utiles.

orientation.laregion.fr

ACADÉMIE DE TOULOUSE RESSOURCES POUR L'ORIENTATION

L'académie propose :

- **Des guides Onisep** (après la 3e, après le bac).
- Des **ateliers et visioconférences** pour découvrir les métiers.
- Le service **Mon orientation en ligne**
  Des experts répondent à mes questions par tchat, téléphone ou mail.

ac-toulouse.fr – Orientation

CIBC CENTRE OCCITANIE

Le CIBC propose un accompagnement personnalisé pour les jeunes en recherche d'orientation : entretiens individuels, bilans d'orientation, aide à la construction d'un projet scolaire ou professionnel.

cibc-centreoccitanie.fr

Quels sont les métiers qui recrutent beaucoup dans le Piémont Cévenol ?

Ce sont des métiers où les entreprises ont du mal à trouver des personnes pour travailler. On dit que ce sont des métiers en tension.

Métiers du bâtiment

Maçon, électricien, plombier, peintre en bâtiment, conducteur d'engins de chantier. Ces métiers sont très demandés pour construire ou rénover des maisons, des routes, etc.

> ***Formations :*** *CAP Maçonnerie, CAP Électricien, CAP Plomberie, Titre professionnel Conducteur d'engins.*

Ces formations sont disponibles dans les lycées professionnels ou les centres de formation comme le GRETA ou l'AFPA.

Métiers du nettoyage et de l'aide à la personne

Aide à domicile, aide ménagère, agent d'entretien, auxiliaire de vie. Ces métiers sont utiles pour aider les personnes âgées ou malades à la maison.

> ***Formation ADVF :*** *Auxiliaire de Vie aux Familles (pour aider les personnes âgées ou handicapées à la maison).*

> ***Formation ASMS :*** *Agent de Service Médico-Social (pour travailler dans les maisons de retraite ou les hôpitaux).*

Métiers de la restauration

Cuisinier, aide de cuisine, serveur.

Ces métiers sont très recherchés dans les restaurants, surtout en été.

> ***Formations :*** *CAP Cuisine, CAP Service en salle, Titre professionnel Cuisinier.*

Ces formations peuvent être faites en apprentissage (école + entreprise).

Métiers de l'agriculture

Ouvrier agricole, maraîcher (travail dans les champs), horticulteur (travail avec les plantes et les fleurs). Ces métiers sont importants dans notre région rurale.

> ***Formations :*** *CAP Agricole, BPA Travaux agricoles, Formations courtes en maraîchage ou permaculture.*

Ces formations sont souvent proposées par les lycées agricoles ou les Maisons Familiales Rurales (MFR).

Métiers du transport et de la logistique

Chauffeur poids lourds, préparateur de commandes, caristes (conduite de chariots élévateurs). Ces métiers sont utiles pour livrer des produits ou organiser les stocks.

> ***Formations :*** *Titre professionnel Chauffeur poids lourd, Formation Cariste (chariot élévateur), CAP Agent logistique.*

Ces formations sont proposées par des centres comme AFTRAL ou Promotrans.

Autres formations

Métiers du numérique

Titre professionnel Développeur Web

> ***Formations :*** *Technicien Réseau, CAP Maintenance informatique.*

OÙ CHERCHER D'AUTRES FORMATIONS ?

meformerenregion.fr
moteur de recherche régional

francetravail.fr
offres de formation pour demandeurs d'emploi

afpa.fr
formations pour adultes

onisep.fr
infos sur les diplômes et les métiers

LE SUIVI DE SANTÉ

Mon enfant a droit à un suivi médical gratuit à l'école (médecin scolaire, infirmier-e).
Des campagnes de prévention sont organisées (alimentation, sport, harcèlement, santé mentale…).
Il peut consulter un médecin généraliste ou un psychologue si besoin.
À partir de 15 ans, mon adolescent peut :
- aller chez le médecin seul,
- demander des soins ou des conseils de santé,
- recevoir des soins sans que les parents soient informés (dans des cas particuliers).

ZOOM SUR

L'adolescent a des droits

- **DROIT À L'ÉDUCATION :** aller à l'école, apprendre, être respecté.
- **DROIT À LA SANTÉ :** accès aux soins, confidentialité dès 15 ans.
- **DROIT À LA VIE PRIVÉE :** respect de ses affaires, de ses messages.
- **DROIT DE S'EXPRIMER :** donner son avis, participer à la vie de l'école.
- **DROIT À LA PROTECTION :** contre la violence, le harcèlement, les discriminations.

Plus d'infos sur :

service-public.fr
jeunes.gouv.fr
snu.gouv.fr

LE COIN DES ADOS

Droits

À 11 ANS

Avec accord parental : commencer à utiliser certains services bancaires (comme un livret jeune), participer à certaines activités sportives ou culturelles encadrées.

À 12 ANS

Avec accord parental : ouvrir un livret jeune à la banque et avoir une carte de retrait.

À 13 ANS

Seul : refuser le don de ses organes après sa mort (en s'inscrivant sur le registre national des refus), accepter ou refuser un changement de prénom ou de nom, consentir seul à l'acquisition de la nationalité française.
Avec accord parental : demander un parcours d'insertion professionnelle en cas de décrochage scolaire.

À 14 ANS

Avec accord parental : devenir bénévole sur un chantier de jeunesse, travailler pendant les vacances scolaires (sous conditions), passer le brevet de sécurité routière, conduire un cyclomoteur (≤ 50 cm³).

À 15 ANS

Avec accord parental : signer un contrat d'apprentissage, intégrer un dispositif d'initiation aux métiers en alternance, commencer la conduite accompagnée

Loisirs

LES ESPACES DE VIE SOCIALE

Des lieux pour se retrouver, faire des activités, apprendre et s'entraider.

ALASC
8, rue de la Courroie - 30350 Lédignan
04 66 54 58 63 / 07 88 64 46 97
facebook.com/alascledignan

LO QUINQUET
3, rue des Fontaines - 30170 Monoblet
09 72 95 85 88 / 06 85 29 79 71
loquinquet.wixsite.com

ÉCOLE DES ARTS VIVANTS (EAV)
1, rue Basse - 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
06 68 10 62 89
contact@artsvivants.info

Droits

Bon à savoir

Pour participer au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), l'âge varie selon les communes, mais en général l'âge minimum est de 9 à 11 ans.
Âge maximum : 17 à 18 ans

Le CMJ permet aux jeunes de s'initier à la vie démocratique locale, de proposer des projets pour leur commune et de participer à des actions citoyennes.

À tout âge, un enfant peut :

- parler à un juge s'il y a un problème dans sa famille,
- être entendu dans les décisions qui le concernent.

Contraception

La contraception, c'est ce qui permet :

- **d'éviter une grossesse quand on a des relations sexuelles,**
- **de se protéger contre certaines maladies (comme le VIH ou les IST).**

TU ES ADO, CE QU'IL TE FAUT SAVOIR :

- Tu n'as pas besoin d'avoir l'accord de tes parents pour demander une contraception.
- Tu peux en parler seul(e) avec un médecin, une sage-femme ou dans un centre de santé sexuelle. Tout est confidentiel : personne ne dira ce que tu as dit ou choisi.

Gratuit pour les jeunes de moins de 26 ans.

LES MOYENS DE CONTRACEPTION LES PLUS CONNUS

	Comment ça marche ?	Pour qui ?	Protège des maladies ?
PRÉSERVATIF	On le met avant le rapport sexuel	Garçons et filles	Oui
PILULE	Un petit comprimé à prendre tous les jours	Filles	Non
IMPLANT	Petit bâton sous la peau, dure 3 ans	Filles	Non
PATCH	Collé sur la peau, changé chaque semaine	Filles	Non
ANNEAU VAGINAL	Mis dans le vagin, changé chaque mois	Filles	Non

Parler à quelqu'un

LE COIN DES ADOS

À QUI S'ADRESSER ?

- **Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) pour les 12-25 ans et leurs parents.**
Saint-Hippolyte-du-Fort - 04 67 55 17 82
mlgc-jeunes.org/point-ecoute/

- **Centre Médico-Psychologique (CMP) pour enfants et adolescents**
Centre Hospitalier Alès-Cévennes
04 66 78 78 92
Sur rendez-vous - Gratuit

- **Maison des Adolescents du Gard**
7, rue de la République - 30000 Nîmes
04 66 05 23 46
www.mda30.com
> Accueil, écoute, conseils, soutien psychologique.
Gratuit et confidentiel

PARLER À QUELQU'UN TOUT DE SUITE

- **Fil Santé Jeunes**
0 800 235 236
Appel gratuit, anonyme, 7j/7
De 9h à 23h
filsantejeunes.com
> Tchat, forums, infos…

- **Mon Soutien Psy**
Dispositif qui propose jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique chez un psychologue partenaire. Remboursé à 60 % par l'Assurance Maladie. Pour toute personne, dès 3 ans, qui se sent angoissée, déprimée ou éprouve un mal-être.
monsoutienpsy.ameli.fr

OÙ ALLER ?

- **Chez le médecin ou la sage-femme.**
- **Dans un centre de santé sexuelle** (anciennement "planning familial"). Tu peux trouver un centre près de chez toi sur **ivg.gouv.fr**
- **Dans un CeGIDD** (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic). Le plus proche du Piémont Cévenol est situé au :

Centre Hospitalier Alès Cévennes
Rez-de-chaussée Nord
Consultations Centralisées de Médecine
Téléphone pour RDV : **04 66 78 31 65**

CE QUE TU PEUX FAIRE DANS CES CENTRES

- **Parler** avec un professionnel (médecin, sage-femme, conseiller).
- **Poser toutes tes questions** sur la sexualité.
- **Obtenir une contraception** (pilule, préservatif, implant…).
- **Faire un test** de grossesse ou un test pour les maladies (IST).
- **Être écouté et conseillé** gratuitement et en toute confidentialité.

Bon à savoir

- **Tu peux aussi appeler** Le Planning Familial national : 0 800 08 11 11
Appel gratuit, anonyme et confidentiel - Du lundi au samedi de 9h à 20h.
> Tu auras des réponses à toutes tes questions sur : la sexualité, la contraception, l'IVG (interruption volontaire de grossesse), les violences, les IST/sida, l'orientation sexuelle.
- **Ou utiliser le tchat en ligne :** ivg-contraception-sexualites.org

A partir de 16 ANS

ENTRE 16 ET 18 ANS : DROITS ET OBLIGATIONS

ÉCOLE ET FORMATION

À partir de 16 ans, la scolarité n'est plus obligatoire. Tu peux choisir de :
- continuer au lycée,
- faire un apprentissage (travailler tout en apprenant),
- suivre une formation professionnelle,
- étudier à distance.

> service-public.fr / Que peut faire un jeune avant 18 ans

Pour être soutenu(e) sur le territoire :

Mission Locale d'Insertion Garrigue et Cévennes (MLGC)
> mlgc-jeunes.org/coordonnees

La MLGC accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours socio professionnel : construire ses projets, trouver une formation, trouver un emploi, soutien financier, accès aux droits.
Le PAEJ (Point Accueil Écoute Jeunes) propose un accueil gratuit, confidentiel aux jeunes de 12 à 25 ans, ainsi que de leurs parents, pour les aider à faire face à diverses difficultés personnelles ou sociales.
La Mission Locale est labellisée Promeneur Du Net. Un animateur répond en ligne et sur les réseaux à toutes les questions de jeunes. Anonyme.
Contact : 06 44 08 64 83

TRAVAIL

Tu peux :
- travailler dès 16 ans avec l'accord de tes parents,
- signer un contrat (CDD, CDI, apprentissage),
- créer une entreprise (auto-entrepreneur).

Tu ne peux pas :
- travailler plus de 8h par jour ou 35h par semaine,
- travailler la nuit (entre 22h et 6h),
- réaliser des travaux dangereux.

Une autorisation du juge est nécessaire pour gérer seul(e) ton argent.

> service-public.fr :
- Durée du travail d'un jeune de moins de 18 ans
- Travaux interdits aux jeunes de 15 à moins de 18 ans
- Travailler à partir de 16 ans
- Travaux interdits aux mineurs

> travail-emploi.gouv.fr
> education.gouv.fr
L'obligation de formation des 16-18 ans
Obligation de formation – Ministère du Travail

SANTÉ

Tu peux consulter un médecin seul(e).
Tu as le droit de demander :
- une contraception,
- un test de grossesse,
- un test de dépistage (VIH, IST...).

Le médecin doit garder le secret si tu le demandes.
La contraception est un droit, même pour le

mineur. Elle peut être délivrée de manière anonyme et gratuite. En cas de contraception d'urgence, une pharmacie peut la donner, ainsi que l'infirmière scolaire, ou un centre de santé sexuelle (ancien planning familial).
Tous les contraceptifs remboursables par l'Assurance Maladie sont gratuits pour les moins de 26 ans (DIU également appelé stérilet, implant, certaines pilules...), et pour certains préservatifs sans ordonnance.

Pour toutes informations complémentaires :
> jeunes.gouv.fr
> service-public.fr
> Instagram "Mes tips santé" de l'Assurance Maladie

☒ PAPIERS D'IDENTITÉ

Tu peux demander une carte d'identité et/ou un passeport. Une autorisation parentale est nécessaire.

☒ RECENSEMENT CITOYEN

À 16 ans, tu dois te faire recenser (en mairie ou en ligne). Tu recevras une attestation et seras convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). C'est obligatoire pour passer le bac, le permis et travailler dans la fonction publique.
Recensement citoyen – service-public.fr

☒ PERMIS DE CONDUIRE

Dès 16 ans, tu peux commencer la formation au permis B et passer l'examen pratique. Tu ne pourras conduire seul(e) qu'à partir de 17 ans.

☒ VIE FAMILIALE ET PERSONNELLE

Tu peux :
- reconnaître un enfant,
- refuser une adoption (dès 13 ans),
- changer de prénom ou de nom (dès 13 ans),
- demander ton émancipation,
- refuser ou demander la nationalité française,
- créer ou participer à une association,
- suivre une formation d'insertion sociale,
- devenir pompier volontaire ou faire un service civique,
- ouvrir un compte bancaire,
- passer le permis moto légère (A1),
- passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

> Devenir animateur – jeunes.gouv.fr
> Devenir bénévole – JeVeuxAider.gouv.fr
> service-public.fr / Que peut faire un jeune avant 18 ans
> www.1jeune1solution.gouv.fr

☒ RESPONSABILITÉ

Tu es responsable de tes actes. Tu peux être jugé(e), condamné(e) à une amende, un travail d'intérêt général ou une peine éducative.

À PARTIR DE 18 ANS : TES DROITS ET OBLIGATIONS

À 18 ans, tu deviens majeur(e) : tu es adulte selon la loi. Tu peux décider seul(e) pour ta vie, ton travail, ta santé, ton argent.
Tu es aussi responsable de tes actes.

☒ DROIT DE VOTE

Tu peux voter à toutes les élections : présidentielles, législatives, municipales, européennes…
Tu es automatiquement inscrit(e) si tu as fait ton recensement citoyen à 16 ans.
Voter à 18 ans – service-public.fr

☒ TRAVAIL

Tu peux signer un contrat de travail seul(e), travailler de nuit, exercer tous les métiers autorisés aux adultes, ou créer ton entreprise sans autorisation.
Travailler à partir de 18 ans / travail-emploi.gouv.fr

☒ VIE FAMILIALE ET PERSONNELLE

- Louer un logement : tu peux signer un bail et demander des aides au logement (APL)
  Louer un logement – service-public.fr

Bon à savoir

Ligne dédiée pour les étudiants à la **CAF** (aide au logement) : 09 69 32 52 52
du lundi au vendredi de 9h à 19h30
Service gratuit + prix d'un appel

- Gérer ton argent : ouvrir un compte bancaire, avoir une carte, faire des virements, demander un crédit.
  Banque et crédit – service-public.fr
- Conduire : si tu as passé ton permis B à 17 ans, tu peux conduire seul(e) dès 18 ans. Tu peux aussi passer d'autres permis (moto, poids lourd…). Une assurance est obligatoire.
  Permis de conduire – service-public.fr
- Créer une association loi 1901
  Créer une association – service-public.fr
  Associations.gouv.fr
- Te marier ou te pacser sans autorisation parentale : **service-public.fr -** Mariage et PACS

☒ RESPONSABILITÉ

Tu es responsable devant la loi. Tu es jugé(e) en tant qu'adulte. Tu peux être condamné(e) à une amende, un travail d'intérêt général ou une peine de prison.
> Affaire pénale – service-public.fr
> Justice.fr – Vos droits et démarches

☒ BUDGET

Tu dois payer tes factures, gérer ton argent, déclarer tes impôts si tu gagnes de l'argent.
Déclarer mes revenus – impots.gouv.fr

☒ PROTECTION

Si tu ne peux pas gérer ta vie (maladie, handicap…), tu peux demander une curatelle, une tutelle,une sauvegarde de justice.
Mesures de protection des majeurs – justice.fr

L'Appel à Projet Jeunes (APJ)

L'appel à Projet Jeunes vise à soutenir des initiatives portées par des jeunes, favorisant : l'engagement citoyen, l'inclusion sociale, l'éducation populaire, l'innovation territoriale.
Ce dispositif est porté en partenariat entre : le Conseil Départemental, la CAF la MSA et l'Éduction Nationale.
Pour les conditions et les dates précises de dépôt du dossier, prendre contact avec les partenaires cités.

Bon à savoir sur le territoire

PIÉMONT SERVICES

Lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tout public.
Service de proximité intercommunal, sur RDV.

- Quissac : 19 avenue du 11 Novembre, 30260
Espace numérique en libre-service (connexion internet, impression, scanner).
- Sauve : 1, place Sivel, 30610
- Saint-Hippolyte-du-Fort : 1, rue Basse, 30170
- Lédignan : 3, place Georges Dumas, 30350

piemont-services@piemont-cevenol.fr
Numéro unique : 04 66 77 65 57

Le Piémont Services travaille aussi en étroite collaboration avec des partenaires venant réaliser leurs permanences au sein des 4 lieux d'accueils.

MISSION LOCALE D'INSERTION GARRIGUE ET CÉVENNES

Accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Antenne sur St-Hippolyte-du-Fort du lundi au vendredi, permanences sur Quissac et Lédignan.
mlgc-jeunes.org

ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE GESTION

Met en œuvre des mesures de protection juridique adaptées au niveau d'autonomie des personnes majeures vulnérables. 1 mardi tous les mois sur Quissac.
a-t-g.fr

CAP EMPLOI

Service public dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel. 1 lundi par mois sur Quissac.
www.agefiph.fr/annuaire

AFPA PRÉPA COMPÉTENCES

Préparer à l'entrée en formation réalisée conjointement par l'Afpa et France Travail, composée d'un accompagnement personnalisé et d'ateliers collectifs. Information collective à Saint-Hippolyte-du-Fort. Rendez-vous sur : **afpa.fr**

FRANCE ACTIVE AIRDIE

Accompagne les entrepreneurs dans les solutions de financement. Tous les jeudis à Quissac. **franceactive-occitanie.org**

RÉSEAU INITIATIVE GARD

Accompagne les créateurs d'entreprises et attribue un prêt d'honneur. **initiativegard.fr**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Soutient les entreprises et les créateurs. 3e lundi de chaque mois à Quissac et St-Hippolyte-du-Fort. **gard.cci.fr**

APSH 30 Association pour l'Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap du Gard

Accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs projets de vie. 1 lundi par mois sur Quissac.
apsh30.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Assure une demi-journée de permanence dans les locaux du Piémont services de Quissac lors des périodes de déclaration et de corrections des impôts sur les revenus. **impots.gouv.fr**

FRANCE TRAVAIL, AGENCE DU VIGAN

Assure une présence dans le cadre du dispositif d'accompagnement global. 1 lundi par mois sur Saint-Hippolyte-du-Fort et 1 mercredi par mois sur Quissac. **francetravail.fr**

GUICHET FRANCE RÉNOV'

Point d'entrée unique pour tous ceux qui souhaitent rénover leur logement. 2 fois par mois le jeudi.
france-renov.gouv.fr

POINT-JUSTICE

Propose des permanences gratuites et ouvertes à tous sur rendez-vous. Il a pour vocation d'informer et d'aider les habitants dans leurs démarches administratives et juridiques et leur apporter des réponses en matière de droits et obligations, sur la justice et son fonctionnement et les modes de règlement amiable des conflits.
Lieu : **PIÉMONT SERVICES – QUISSAC**
Prise de RDV - Rendez-vous gratuit

LES PROFESSIONNELS PRÉSENTS AU SEIN DU POINT-JUSTICE :

- **Avocat :** pour informer, conseiller sur une question juridique (divorce, problème avec son employeur, problème entre un propriétaire et locataire…). Prendre rendez-vous directement à l'accueil du Piémont Services ou par téléphone au 04 66 93 30 16 ou sur :
piemont-services@piemont-cevenol.fr
- **Conciliateur de justice :** démarche préalable obligatoire avant toute demande en justice (litige inférieur à 5 000 €, conflit de voisinage ou problème de copropriété). Prendre rendez-vous directement au 07 81 88 02 04 ou sur **:**
jean-paul.huberman@conciliateurdejustice.fr
- **Association Gardoise Aides aux Victimes Infraction Pénales et de Médiations (AGAVIP) :** écoute, information, suivi des victimes dans leur parcours judiciaire. Prendre rendez-vous directement au 07 84 14 66 93 ou sur **m.rousseau@agavip.fr**
- **Les défenseurs des droits** ont pour missions principales de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et permettre l'égalité de toutes et tous dans l'accès aux droits (droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations, du respect de la déontologie des activités de sécurité). Prendre rendez-vous par mail : **thierry.maximin@defenseurdesdroits.fr**

PARTAGER des MOMENTS en FAMILLE

- SPORT
- ESPACE ENFANTS
- MUSÉE
- MARCHÉ
- RANDO-NATURE
- CULTURE

Des lieux pour faire son marché, jouer, se balader, lire ou faire du sport

AIGREMONT
- Aire multisports
- Tables de ping-pong
- Tables de pique-nique
- Aire de jeux pour enfants
- Bibliothèque

BROUZET-LÈS-QUISSAC
- Aire de jeux

CANAULES
- Stade Charles Plantier
- Terrains de pétanque
- Jardin d'enfants
- Bibliothèque

CARDET
- Aire de fitness
- Stade de football
- Aire multisports
- Terrains de pétanque
- Table de ping-pong
- Aire de jeux
- Parcours de santé
- *Le sentier du bois du Devès*
- Bibliothèque

CARNAS
- City-stade
- *Le sentier du Bois de Paris*
- Bibliothèque

CASSAGNOLES
- Terrains de pétanque
- City-stade
- Aire de jeux
- Bibliothèque

COLOGNAC
- Aire multisports
- Aire de jeux
- Marché le samedi matin (juillet & août)
- Sentiers d'interprétation :
  - *Un balcon vert sur la garrigue*
  - *De calades en quartiers*
  - *Les fileuses*
- Bibliothèque

CORCONNE
- Aire multisports
- Terrains de pétanque
- Aire de jeux
- Le sentier de la Gravette
- Marché le vendredi matin
- Bibliothèque

CROS
- Appareils de musculation
- Terrains de pétanque
- Table de ping-pong
- *Sentier d'interprétation patrimonial de la soie*

DURFORT ET SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC
- Terrains de pétanque
- Skate-park et jeux pour enfants
- City-stade
- Circuit VTT
- Appareils de musculation
- Aire de jeux
- Marché le dimanche matin
- Parcours pédagogique autour du mammouth
- Sentier d'interprétation *Jeux de vignes, je dis vin !*
- Bibliothèque

FRESSAC
- *Le sentier du château de Fressac*

GAILHAN
- Aire de jeux enfants
- Terrains de pétanque

LA CADIÈRE-ET-CAMBO
- Terrains de pétanque
- Jardin municipal

LÉDIGNAN
- Terrains de pétanque
- City-stade
- Terrain de handball
- Plateau sportif du collège
- Stades de football
- Aire de jeux
- Marché le mercredi matin
- Médiathèque Ysabelle Lacamp

LIOUC
- Table de tennis de table
- Terrains de pétanque
- 3 sentiers d'interprétation *Au fil de Liouc*

LOGRIAN
- Terrains de pétanque
- Table de tennis de table
- Aire de jeux pour enfants
- Bibliothèque

MARUÉJOLS-LÈS-GARDONS
- Aire de jeux

MONOBLET
- Terrains de pétanque
- Plateau sportif
- Aire sportive synthétique
- Aire de jeux pour enfants
- Sentier d'interprétation *Le sentier botanique*
- Bibliothèque

ORTHOUX-SÉRIGNAN-QUILHAN
- Terrains de pétanque

POMPIGNAN
- Stade de football
- Terrains de pétanque
- Aire de jeux pour enfants
- *Le sentier des Garrigues*
- Bibliothèque

QUISSAC
- Terrains de pétanque
- Stade de football
- Centre aquatique
- Plateau sportif
- City-stade
- Aire de jeux
- Marché le mercredi matin
- Rando "Un fleuve et ses hommes"
- Médiathèque Beauregard
- Café associatif

SAINT-BÉNÉZET
- Aire multisports
- Table de tennis de table
- Aire de jeux pour enfants
- Marché nocturne le vendredi
- Bibliothèque

SAINT-FÉLIX-DE-PALIÈRES
- Randonnées
- Café associatif

ST-HIPPOLYTE-DU-FORT
- Piscine
- Stades de football
- Plateau sportif
- Skate-park
- Fitness Park
- Terrains de pétanque
- Tables de ping pong
- Terrain de handball
- Jardin public
- Musée de la Soie
- Marchés le mardi matin et le vendredi matin
- Rando *Le Château de Rochefourcade*
- Sentiers d'interprétation :
  - *Lo camin de memòria*
  - *Le sentier des vestiges de l'industrie de la soie*
- Médiathèque intercommunale Olympe de Gouges

SAINT-JEAN-DE-CRIEULON
- Terrains de pétanque
- Parc pour enfants
- Marché de 17h15 à 19h30 (hiver) et de 18h à 20h (été)

ST-NAZAIRE-DES-GARDIES
- Terrain de pétanque
- Parc pour enfants
- Espace de pique-nique

SAINT-THÉODORIT
- City-stade
- Aire de jeux
- Rando *De l'abreuvoir au pré*

SARDAN
- Terrains de pétanque
- Table de tennis de table
- Bibliothèque

SAUVE
- Parcours de santé
- Agrès musculation / Théâtre de verdure
- Terrains de pétanque
- Table de tennis de table
- City-stade
- Skate-park
- Stade de football
- 2 Aires de jeux pour enfants
- Conservatoire de la Fourche
- Marché le samedi matin
- *Le sentier de la Mer des Rochers*
- Bibliothèque

VIC-LE-FESQ
- Table de tennis de table
- Terrain de football
- Terrains de pétanque
- City-stade
- Aire de jeux pour enfants
- Bibliothèque

Profiter de VOIES VERTES, SENTIERS DE RANDONNÉE et PISTES CYCLABLES.

Ces lieux sont gratuits et accessibles à tous.

VOIES VERTES DU SUD CÉVENNES

5 BOUCLES CYCLO

piemont-cevenol.fr

Pour voir la carte des activités sportives :
Cart'O Sports 2024/2025
sur le site officiel

Tourisme en Piémont Cévenol

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

13 bis, rue Docteur Rocheblave
30260 QUISSAC
tourisme@piemont-cevenol.
piemont-cevenol-tourisme.com

Vie associative et culturelle

DÉCOUVREZ L'AGENDA des évènements organisés par la Communauté de communes.

LES ESPACES DE VIE SOCIALE (EVS)

Des lieux pour se retrouver, faire des activités, apprendre et s'entraider.

ALASC (Loisirs, Arts, Sports, Culture)
8, rue de la Courroie - 30350 Lédignan
04 66 54 58 63 / 07 88 64 46 97
alasc30@gmail.com
alascledignan.org
facebook.com/alascledignan

LO QUINQUET

3, rue des Fontaines - 30170 Monoblet
09 72 95 85 88 / 06 85 29 79 71
loquinquet@gmail.com
loquinquet.wixsite.com

ÉCOLE DES ARTS VIVANTS (EAV)

1, rue Basse
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
06 68 10 62 89
contact@artsvivants.info
artsvivants.info
facebook.com/EcoleDesArtsVivants

UNIVERSITÉ POPULAIRE DU SALAVES (UPS

L'UPS s'adresse aux enfants, adolescents et adultes. Elle propose chaque année un programme d'activités à visée éducative et culturelle : aides aux devoirs, soutien scolaire, cours de langues, ateliers d'écriture, ateliers de pratiques artistiques, ateliers informatiques spécialisés, rencontres littéraires, sorties culturelles.
24, rue des Boisseliers - 30610 Sauve
07 66 51 64 01
contact@upsalaves.com
upsalaves.com

OFFICE MUNICIPAL SPORTS ET LOISIRS (OMSL)

L'OMSL est un dispositif proposé par la ville de Saint-Hippolyte-du-Fort, dans le but de mettre en œuvre et de valoriser la pratique sportive pour tous.
Tél : 06 01 99 67 58
omsl30170@orange.fr

LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Votre bibliothèque est un service proposé par la Communauté de communes du Piémont Cévenol.
Elle est affiliée au réseau de la médiathèque départementale et elle s'inscrit dans un réseau de lecture intercommunal, qui a pour tête de réseau la médiathèque intercommunale "Olympe de Gouges".
L'adhésion et l'emprunt sont gratuits

Place des Enfants de Troupe
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
Tél. 04 66 88 03 16

Horaires d'ouverture
Mercredi : 10h00–12h00 / 15h00–18h00
Jeudi : 16h00–18h00
Vendredi : 10h00–12h00 / 16h30–19h00
Samedi : 10h00–12h00 / 14h00–17h00

Gratuit pour tous
- Espace jeunesse (livres pour enfants et ados)
- Espace adulte (livres, ordinateurs, expositions, conférences)

Retrouvez la liste des bibliothèques :
piemont-cevenol.fr
(Menu Bouger & Sortir, / La culture / Médiathèques et bibliothèques)

LES EVÉNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS de la Communauté de communes

Festival Jeune Public

Chaque année, le Piémont Cévenol célèbre la jeunesse avec un festival dédié aux enfants et aux familles. Spectacles vivants, ateliers, contes et animations investissent les communes du territoire pour éveiller la curiosité, l'imaginaire et la créativité des plus jeunes.
spectacle-cinema@piemont-cevenol.fr

Saison Culturelle Itinérante

La culture va à la rencontre des habitants !
Théâtre, musique, danse, expositions… Une programmation éclectique et de qualité circule de village en village, créant du lien et de la convivialité dans tout le Piémont Cévenol.
Page officielle de la saison culturelle

Cinéma Itinérant

Le 7e art s'invite sous les étoiles ou dans les salles communales !
Grâce au cinéma itinérant, les habitants de plusieurs communes peuvent profiter de projections régulières, en plein air ou en intérieur, pour découvrir ou redécouvrir des films récents, des classiques ou des œuvres d'auteur.
spectacle-cinema@piemont-cevenol.fr
Page dédiée au cinéma itinérant

Evènement "Faites du sport"

Axée sur l'initiation, la découverte et la rencontre avec les acteurs sportifs du territoire, "Faites du sport" a pour objectif de présenter toutes les pratiques sportives disponibles en Piémont Cévenol. Cette journée se déroule chaque année dans une commune différente du Piémont Cévenol.

La Mondialette de pétanque

Cet évènement sportif a pour but de créer du lien entre les différentes communes du Piémont Cévenol autour d'un concours de pétanque. Chaque commune du territoire, sur inscription ou par organisation d'un concours qualificatif, sera représentée par une équipe triplette mixte adulte dans la quête du trophée intercommunal. Un concours enfants doublette est également organisé au cours de cette journée. N'hésitez plus et venez représenter votre ville ! Pour plus d'informations, contactez votre mairie ou le service des Sports.
Service Sports : 06 89 07 82 71 / sports@piemont-cevenol.fr

À noter

LE FORUM DES ASSOCIATIONS

En septembre.

Renseignement à prendre en mairie.

La FAMILLE au fil du temps

En vieillissant, nous ne restons pas seul et nous n'hésitons pas si besoin, à faire appel à une aide professionnelle.

LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE (SAD)

Des personnes viennent chez moi pour m'aider dans la vie de tous les jours (ménage, repas, toilette…).

ADMR Les rives du Vidourle
BP 6103 - Voie romaine - 30260 Quissac
04 66 71 12 47

ADMR de Saint-Hippolyte-du-Fort
Place des enfants de troupe, BP 31
04 66 80 31 68

O2
95, route Anduze - 30260 Quissac
02 43 72 02 02

Bonjours Groupe Présence 30
40, avenue des Cévennes - 30260 Quissac
04 66 53 53 23

SSIAD - Services de Soins à Domicile - Soins Infirmiers
Des infirmiers viennent chez moi pour faire des soins médicaux.

Maison de Retraite Pie de Mar
Place du Lieutenant-Colonel Berthézène
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
04 66 80 69 69

LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES (EHPAD)

Ils s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. Des personnes de moins de 60 ans peuvent être admises sur dérogation.

Le Brestalou
Place de la Mairie
30260 Corconne
04 66 77 18 18
ehpad.lebrestalou@wanadoo.fr

Le Mas des Oliviers
164, rue du Mas des Oliviers
30350 Lédignan
04 66 92 21 45
secretariat.ledignan@fondationrollin.fr

Les cigales
Mirabel - 30170 Pompignan
04 66 77 97 00
lescigalesmirabel@orange.fr

Louis Devillas
88, chemin des sources - 30260 Quissac
04 48 21 11 21
ehpad.devillas@wanadoo.fr

Pié de Mar
Place du Lieutenant-Colonel Berthezène
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
04 66 80 69 69
administratif@piedemar.fr

Résidence Le Vidourle
Rue de la Chicanette - 30610 Sauve
04 66 77 97 97
administratif@levidourle.fr

L'ACCUEIL FAMILIAL

Pour les ménages souhaitant accueillir des personnes âgées et/ou en situation de handicap à titre onéreux.
Renseignements :
Maison départementale Direction Autonomie des personnes
Service accueil familial
176, avenue du Président Salvador Allende
30000 Nîmes
04 66 05 39 43
daut-accueilfamilial30@gard.fr

LES AIDES FINANCIÈRES DESTINÉES AUX PERSONNES ÂGÉES

☒ ASPA – ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES

Conditions : avoir au moins 65 ans (ou 62 ans si inapte au travail), résider en France, disposer de faibles ressources.
Versement : par votre caisse de retraite (Carsat, Msa…)
Demande : formulaire à remplir auprès de votre caisse de retraite ou en ligne.

> service-public.fr > Accueil > Social - Santé > Allocations et aides aux personnes âgées > Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)
> lassuranceretraite.fr > Accueil > Je suis retraité > Ma vie à la retraite > Améliorer mes ressources

☒ SASPA - SERVICE DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES

Le SASPA est une aide financière destinée aux personnes âgées sans retraite française, pour leur garantir un revenu minimum. Ce dispositif est géré par la MSA.
Conditions : avoir 65 ans ou plus (ou 62 ans si inapte au travail) , résider en France au moins 9 mois par an, ne pas percevoir de retraite française, avoir des ressources faibles.,
Démarches : demander un dossier à votre mairie ou au CCAS, remplir le formulaire avec les justificatifs demandés, votre dossier est transmis à la MSA. Vous pouvez aussi faire la demande en ligne sur msa.fr.

☒ APA – ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

Conditions : avoir 60 ans ou plus, être en perte d'autonomie (GIR 1 à 4), résider en France.
Utilisation : aide à domicile, matériel médical, adaptation du logement, etc.
Demande : auprès du Conseil départemental du Gard.
Je me renseigne sur :
> service-public.fr > Social - Santé > Allocations et aides aux personnes âgées > Allocation personnalisé d'autonomie (Apa)
> pour-les-personnes-agees.gouv.fr > Préserver son autonomie > Perte d'autonomie évaluation et droits > L'allocation personnalisée d'autonomie Apa
> gard.fr

Numéro unique : 04 66 05 42 00

ZOOM SUR
Le droit au répit

Prévu par la loi du 28 décembre 2015, il permet à l'aidant de souffler en confiant temporairement son proche à des professionnels :

- Accueil de jour ou de nuit.
- Hébergement temporaire (EHPAD, FAM…).
- Relais à domicile (baluchonnage, aide de nuit).
- Maisons de répit ou familles d'accueil.

En savoir plus sur le droit au répit
monparcourshandicap

☒ APL / ALS – AIDES AU LOGEMENT

CONDITIONS : être locataire ou résident en établissement, ressources modestes.
DEMANDE : via la CAF (régime général) ou la MSA (régime agricole).
> pour-les-personnes-agees.gouv.fr `
> Vivre à domicile > Aides financières
> Les aides au logement à domicile

☒ CRÉDIT D'IMPÔT POUR SERVICES À DOMICILE

AVANTAGE : 50 % des dépenses engagées pour des services à domicile (ménage, aide à la toilette, repas, jardinage…).
> Guide pratique de l'année en cours – Crédit d'impôt domicile
> Déclaration fiscale – ToutSurMesFinances
> lannuaire.service-public.fr
> impots.gouv.fr > Particulier > Déclarer mes revenus > Je déclare mes réductions et crédits d'impôt
> cesu.urssaf.fr > Accueil > S'informer sur le Cesu **>** Tout savoir sur le Cesu > Le Cesu, qu'est-ce que c'est ?

LE SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX

Un aidant familial est une personne qui accompagne régulièrement un proche en perte d'autonomie, malade, âgé ou en situation de handicap, sans être rémunérée.

LES AIDES FINANCIÈRES DESTINÉES AUX AIDANTS FAMILIAUX

☒ AJPA - ALLOCATION JOURNALIÈRE DU PROCHE AIDANT

Indemnité versée pendant un congé pour s'occuper d'un proche.
Jusqu'à 3 mois renouvelables, avec maintien partiel de revenus.
> caf.fr > Allocataires > Aides et démarches > Droits et prestations > Handicap > L'allocation journalière du proche aidant (Ajpa)
> msa.fr > Particulier > Famille, logement **> Prestations familiales** > L'allocation journalière de proche aidant (Ajpa)

LES ACCOMPAGNEMENTS ET RESSOURCES

Les Espaces ressources aidants (ERA) sont de nouveaux lieux d'accueil, d'écoute et d'information pour tous les aidants, c'est à dire ceux qui aident une personne âgée, une personne en situation de handicap ou atteinte d'une maladie chronique. C'est aussi un lieu de permanence pour des professionnels médico-sociaux, ainsi que des espaces de formation pour les aidants avec la possibilité de passer des moments en toute convivialité.
Gratuit, sans rendez-vous.
Contact :
"L'instant répit"
La maison des aidants "Filieris"
34, avenue du Général de Gaulle - 30100 Alès
J'ai besoin d'informations ou de soutien dans ma vie quotidienne, des professionnels peuvent me renseigner ou m'orienter :

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD aide une association qui s'appelle MonaLisa (Mobilisation Nationale contre L'Isolement des Âgés).
Ces équipes repèrent les personnes seules, leur rendent visite, organisent des sorties ou des ateliers, créent du lien social.
Le but est que les personnes âgées se sentent moins seules et plus heureuses dans leur vie de tous les jours.

POUR QUI ? Pour toute personne âgée de + de 65 ans qui ressent une sensation d'isolement, suite au décès d'un conjoint, d'un accident, d'un déménagement ou de l'éloignement de leurs enfants et petits-enfants.
Un aidant ou une personne proche de la personne âgée peut aussi alerter sur sa situation.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?
Pour savoir s'il existe une équipe citoyenne près de chez moi :
• Je consulte la page
monalisagard.com/equipes-citoyennes
• Je contacte directement :

MonaLisa Gard
07 68 79 20 59
monalisa.gard@gmail.com

• Je peux aussi me rapprocher du Centre Médico-Social de mon lieu d'habitation qui me mettra en contact avec le Service Territorialisé de l'Autonomie (STA) compétent.

- Plateformes de répit : conseils, orientation, soutien psychologique.
- Associations spécialisées : France Alzheimer, APF France Handicap, La Pause Brindille (jeunes aidants), etc.
- Services sociaux des communes.

Selon mon lieu de résidence, je suis orienté(e) vers le CMS de Quissac, Saint-Christol-lès-Alès ou Saint-Hippolyte-du-Fort.

Je retrouve les coordonnées page 8.

LIENS UTILES
Panorama des solutions pour aidants
> solidarites.gouv.fr
> solidarites.gouv.fr/aidant
> monparcourshandicap.gouv.fr

LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES PERSONNES ÂGÉES

L'isolement social, c'est quand une personne est souvent seule. Quand une personne est isolée, elle peut perdre son autonomie. Cela veut dire qu'elle a plus de mal à faire les choses toute seule (faire les courses, se laver, sortir de chez elle…).
Pour éviter cela, il faut prévenir l'isolement social. C'est important pour que les personnes âgées puissent rester chez elles, le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE MÉDIATION FAMILIALE (ADPMF30)

4, route d'Alès - 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
Tél. 04 66 27 26 55
adpmf30@orange.fr
adpmf30.frLe Centre Communal

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS est un service de la mairie. Il aide les personnes en difficulté et travaille avec d'autres services publics et associations.

☒ AIDES OBLIGATOIRES

Le CCAS aide les personnes âgées ou handicapées à faire des demandes :
- pour aller en maison de retraite,
- pour rester chez elles avec de l'aide,
- pour avoir une adresse si elles n'ont pas de logement.

Ces demandes sont envoyées au Conseil départemental du Gard.

☒ AIDES POSSIBLES FACULTATIVES

Le CCAS peut aussi donner des aides ponctuelles :
- pour acheter à manger,
- pour payer l'eau ou l'électricité,
- pour aider en cas d'urgence.

Ces aides sont données seulement si la personne a déjà demandé toutes les autres aides possibles (CAF, retraite, etc.).

CCAS de Quissac
Mairie de Quissac
1, place Charles-Mourier - 30260 Quissac
04 66 77 30 02
mairie@ville-quissac.fr

CCAS de Sauve
Mairie de Sauve
Place Sivel - 30610 Sauve
04 66 77 50 19
ville-de-sauve.fr

CCAS de Saint-Hippolyte-du-Fort
Mairie - 1, place de l'Hôtel de Ville
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
04 66 77 20 02
saint-hippolyte-du-fort.fr

LES ATELIERS NUMÉRIQUES

La Communauté de Communes Piémont Cévenol met gratuitement à disposition les services d'un conseiller numérique qui se déplace dans près de 20 communes, offrant ainsi un service itinérant directement accessible aux habitants.
L'objectif principal est de favoriser l'inclusion numérique en développant l'autonomie des personnes.

Aucun équipement numérique spécifique n'est requis ; je peux utiliser mes propres outils, mais du matériel informatique est également disponible.

Des ateliers sont proposés pour :
- apprendre à utiliser un smartphone ou un ordinateur,
- accéder à ses droits en ligne (Ameli, retraite, impôts…),
- rester en contact avec ses proches.

Piémont Services
19, avenue du 11 Novembre
30260 Quissac
07 87 04 92 97

LE BÉNÉVOLAT, LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE

Si je souhaite faire du bénévolat, la mairie de mon lieu de résidence peut me communiquer la liste des associations auprès desquelles je peux m'investir.
Je peux aussi obtenir une liste via le site web de la Communauté de Communes
piemont-cevenol.fr/publications/cartosports

Les Espaces de Vie Sociale (EVS) peuvent proposer des activités culturelles, mais aussi des actions autour de la parentalité, de l'insertion, de la solidarité, etc.

ALASC (Loisirs, Arts, Sports, Culture)
8, rue de la Courroie - 30350 Lédignan
04 66 54 58 63 / 07 88 64 46 97
alasc30@gmail.com
alascledignan.org
facebook.com/alascledignan

Lo Quinquet
3, rue des Fontaines
30170 Monoblet
09 72 95 85 88 / 06 85 29 79 71
loquinquet@gmail.com
loquinquet.wixsite.com/site
facebook.com/LoQuintet

École des Arts Vivants (EAV)
1, rue Basse
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
06 68 10 62 89
contact@artsvivants.info
artsvivants.info
facebook.com/EcoleDesArtsVivants

LES DÉMARCHES À LA SUITE DU DÉCÈS D'UN PROCHE

- Pour me guider étape par étape
> Un proche est décédé – Service-Public.fr

- Guide PDF complet : toutes les démarches à suivre, les organismes à contacter, et des modèles de lettres :
> Télécharger le guide
"Un de mes proches est décédé"

- Pour découvrir les aides disponibles et suivre les démarches selon ma situation
> MesDroitsSociaux.gouv.fr
Parcours décès – Mes Droits Sociaux

Contacts utiles

DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE, DEUIL, ISOLEMENT

3114
Prévention du suicide
Écoute 24h/24 par des professionnels

115
Hébergement d'urgence / SAMU social
Personnes sans-abri ou en grande précarité

01 42 38 08 08
Empreintes – Accompagnement du deuil

0800 005 025
FAVEC (conjoints survivants, parents orphelins)

09 72 39 40 50
SOS Amitié : 24h/24, 7j/7

0800 858 858
Croix-Rouge

0 800 47 47 88
Écoute - Petits Frères des Pauvres : rompre l'isolement des personnes âgées en grande précarité

116 006
France victimes
victimes@116006.fr
pour les personnes malentendantes

0 800 47 47 88
Solitud'Écoute (50 ans et +)

06 49 56 65 47
EMESO : soutien aux personnes en situation de fragilité (isolement, précarité, handicap, etc.). Pour connaître leur antenne locale, je contacte le centre médico-social de mon lieu de résidence.

08 00 06 66 66
Canicule Info Service
Appel gratuit depuis un poste fixe
sante.gouv.fr

04 66 74 70 16
CMP – Centre Médico-Psychologique
24, route d'Alès - 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort

santepsy.etudiant.gouv.fr
Santé Psy Étudiant à votre écoute

PIÉMONT CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les essentiels du Piémont Cévenol

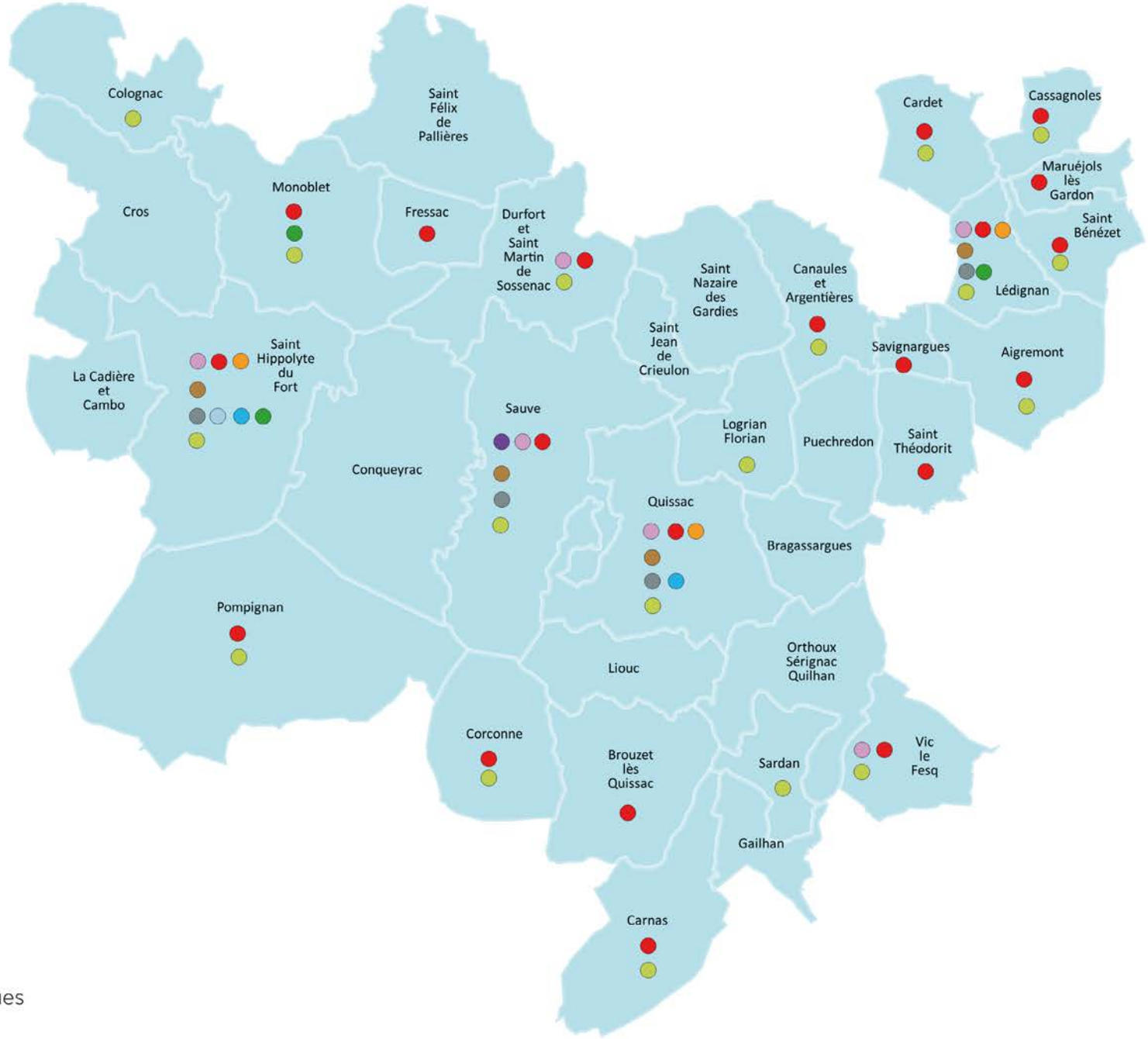

- Relais Petite Enfance
- Crèche
- Ecole
- Collège
- Centres de loisirs
- Piémont services
- Maison France Service
- Centre médico-social
- Espace de vie sociale
- Médiathèques, bibliothèques

Représentation cartographique : service Observatoire - SIG

notes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

13 bis rue du Docteur Rocheblave – 30260 QUISSAC
Tél. 04 66 93 06 12

www.piemont-cevenol.fr

©www.soxetfox.fr / ©Illustrations Zoé Figeac / Photos : CCPC, Olivier Octobre / Imprimé sur papier certifié 100 % PEFC par Imp'Act